

SOCIÉTÉ



L'Europe, bouée du français

Grand patron de la francophonie officielle, Jean-Louis Roy croit que le français doit à tout prix s'imposer en Europe. « Un déclin du français langue européenne, c'est la catastrophe assurée pour la francophonie internationale », affirme-t-il. L'ex-directeur du DEVOIR voue aux gémonies tous les anglophiles français qui, croit-il, abdiquent trop tôt. François Brousseau l'a rencontré.

Page B-1

Gagnon-Larocque ne regrette rien

Selon la candidate à la mairie, Mme Nicole Gagnon-Larocque, le Parti civique de Montréal n'a pas de regret au terme de la campagne électorale : seulement de très sérieux problèmes d'image. Une entrevue de Laurent Soumis.

Page B-1

SOMMAIRE

Éditorial

À Montréal, le maire Jean Doré et son parti restent le choix du DEVOIR, même si bons sentiments ne font pas (toujours) bonne politique. L'éditorial de Jean Francoeur.

A-8

Geoffrey Howe claqué la porte

Le vice-premier ministre britannique, Sir Geoffrey Howe, démissionne à la suite de son désaccord sur la politique européenne de Mme Margaret Thatcher.

Page A-7

Quatre Américains libérés d'Irak

Le président irakien Saddam Hussein autorise quatre otages américains âgés ou malades à quitter l'Irak.

Page A-7

Règlement en vue chez Stelco

La question salariale demeure maintenant le seul obstacle à un règlement chez Stelco au Québec. Une nouvelle offre monétaire devait être présentée hier soir à la table de négociation alors que tous les autres éléments qui jusqu'ici empêchaient la conclusion d'une entente sont toutefois réglés.

Page A-5

Lutte à finir à Longueuil

Poursuite en diffamation, allégations de « magouille », requête à la Surêté du Québec ; les coups volent bas à Longueuil, où la campagne électorale qui oppose Mme Gisèle Hamelin au maire sortant Roger Ferland prend ces jours-ci des allures de lutte à finir.

Page A-3

Mulroney invite le pays à une thérapie politique

Keith Spicer présidera une commission chargée de sonder les Canadiens

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LE CANADA entre en thérapie politique. Premier remède de l'après-Meech, le premier ministre Brian Mulroney confie à une commission de 12 éminents Canadiens, dirigée par l'ancien commissaire aux langues officielles Keith Spicer, le soin d'établir, d'ici le 30 juin prochain, un diagnostic sur l'état d'esprit de la population canadienne.

Le groupe n'a pas pour mandat d'élaborer un nouveau plan d'action constitutionnel fédéral pour combler le vide créé par l'échec du lac Meech. Sa mission se résume plutôt, explique son président à « sonder le cœur et l'âme des Canadiens ordinaires » pour savoir s'ils veulent continuer de vivre ensemble.

Trois francophones ont accepté de participer à cet exercice de dynamique de groupe pancanadien dont deux vétérans des débats qui ont mené au rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982. Ce sont Robert Normand, éditeur du quotidien *Le Soleil* et Roger Tassé, reconnu comme l'architecte de la Charte des droits. S'ajoute également Thérèse Paquet-Séguin actuellement en mission à l'ONU.

Pour autant, la commission se défend bien de vouloir diluer l'impact éventuel des conclusions de la Commission Bélanger-Campeau. Selon Keith Spicer, il s'agit plutôt d'harmoniser les discussions, voire même de préparer le terrain du Canada anglais aux éventuelles conclusions du Québec. « Nous allons essayer de remplacer un dialogue de sourds par

une conversation sensée, civilisée et constructive entre Canadiens sur le pays de leurs enfants, quel qu'il soit », promet-il.

Car, sans anticiper les résultats de la Commission Bélanger-Campeau, il fait valoir qu'« il faudra un climat plus serein, plus ouvert au dialogue avec le Québec ».

Quant aux excursions que se prépare néanmoins sa commission au Québec, Keith Spicer précise qu'elles ne seront pas l'occasion « d'aller prêcher au Québec ». « Même Saddam Hussein et George Bush veulent savoir ce que l'un pense de l'autre, alors pourquoi pas les Québécois et les Canadiens ? », ajoute-t-il.

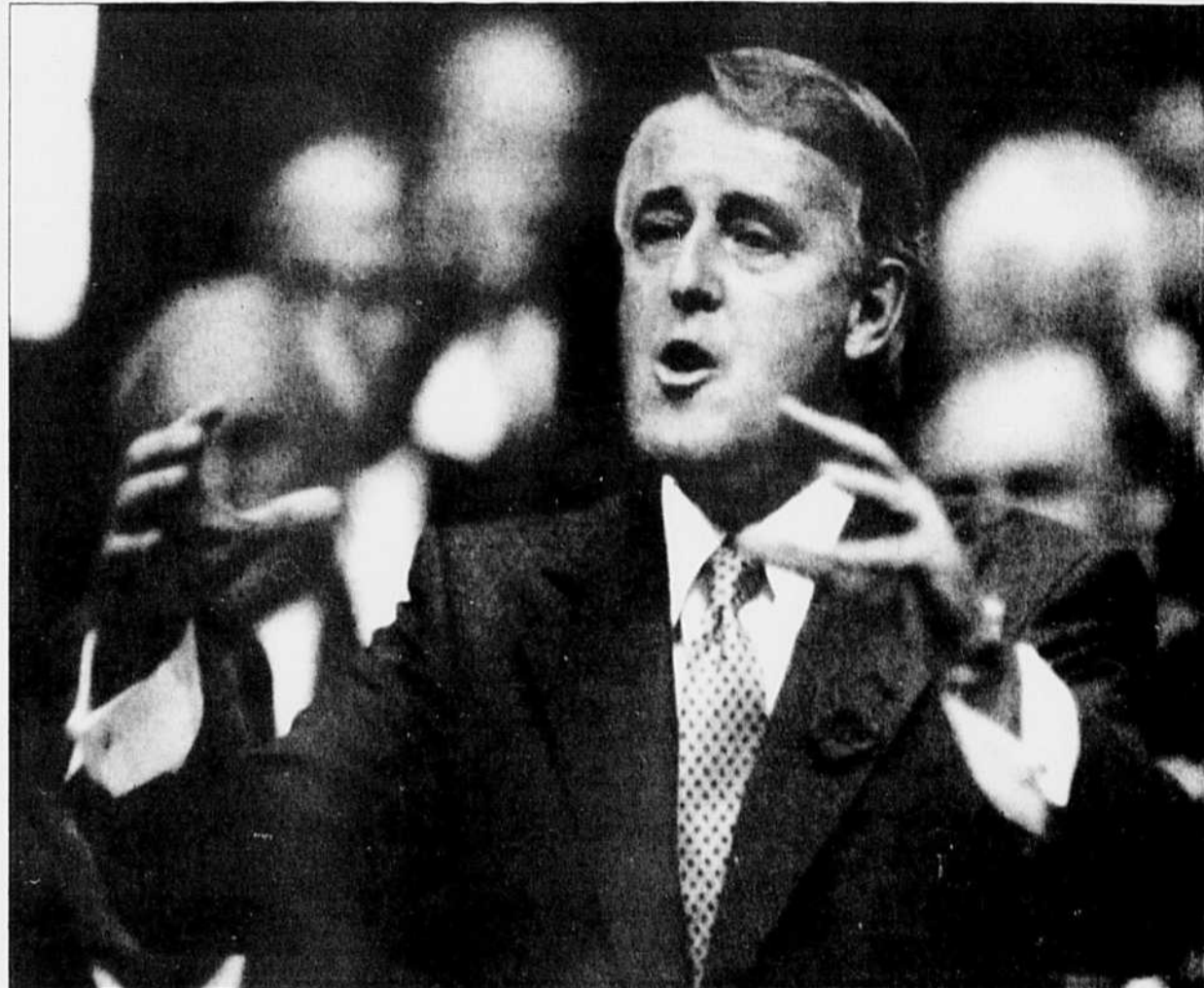
Mais même si ses concepteurs ne veulent pas couler cette nouvelle commission dans le même moule que les précédentes, à savoir celui de la recherche presque exclusive d'une solution pour accommoder le Québec dans le cadre canadien, la question est centrale à l'exercice.

À la Chambre des communes, le premier ministre Brian Mulroney a parlé des « secousses qui ébranlent la Confédération », dans le cadre du discours de 55 minutes qui a marqué la création de la commission. Il a alors situé la prochaine secousse au moment du dépôt au Québec des conclusions de la Commission Bélanger-Campeau le printemps prochain.

« Il est temps que nous fassions tous un profond examen de conscience, a prévenu Brian Mulroney, la situation est urgente, le pays risque de se fragmenter le long de lignes linguistiques et régionales ».

Et l'annonce d'hier, même si elle est pancanadienne, avait toutes les

Voir page A-2: Mulroney



Le premier ministre du Canada Brian Mulroney a annoncé la mise sur pied de son Forum des citoyens, hier, aux Communes.

Le Québec décidera seul de son avenir, prévient Rémillard

Le Forum des citoyens est un exercice futile, soutient Parizeau

Michel Venne
de notre bureau de Québec

SANS ALLER jusqu'à dire qu'elle sera inutile, Québec prévient le reste du Canada que ce n'est pas la commission fédérale sur l'avenir de la Confédération qui définira le futur statut constitutionnel du Québec.

« L'avenir constitutionnel du Québec passe premièrement par une décision qui sera prise ici au Québec, a déclaré hier le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard. Cette fois-ci, ce sont les Québécois qui vont décider de ce qu'ils veulent, et personne d'autre », a-t-il affirmé.

Le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, abonde dans le même sens. « Cet exercice m'apparaît futile, du point de vue du Québec, a-t-il soutenu. La commission va commencer

ses travaux alors qu'un très grand nombre de Québécois, dont l'état d'esprit découle de l'échec de l'accord du lac Meech, disent qu'il est fini le temps où on va demander à Terre-Neuve ou au Manitoba qu'est-ce qu'on va devenir ».

Le ministre Rémillard rappelle que ce n'est pas la première fois que le fédéral organise une commission sur l'avenir du pays, citant celles de Rowell-Sirois dans les années 30, Laurendeau-Dunton dans les années 60 et Pépin-Robarts à la fin des années 70.

« On se souvient de Pépin-Robarts, lance-t-il à la blague. Le rapport est sur une tablette, dans un musée quelque part... »

Mais la différence cette fois-ci, dit-il, c'est que le Québec a déjà créé sa propre commission et que c'est celle-ci qui sera la première référence des

Voir page A-2: Rémillard

Pratt and Whitney licencie 1000 employés à Longueuil

(PC) — La compagnie Pratt and Whitney devra procéder d'ici quelques mois à des mises à pied massives à ses installations de Longueuil, Toronto et Halifax, rapportait hier soir la société Radio-Canada.

Selon la télévision d'État, la baisse des commandes de moteurs résultant de la conjoncture économique difficile, obligera l'entreprise à licencier plus de 10 % de ses 9500 travailleurs.

C'est l'usine de Longueuil, la plus importante de cette société au Canada avec 8500 employés, qui sera la plus durement touchée.

« Nous devons réduire la production à partir de janvier 1991 », a fait savoir Mme Louise Boutin, porte-parole de la compagnie.

Mme Boutin a ajouté qu'une nombre « significatif » de commandes ont été annulées, sans toutefois en pré-

ciser le nombre. Les employés ont été informés hier des éventuelles coupures de postes. Mais la compagnie a fait savoir qu'on ne saura qu'au début décembre quels employés seront visés.

Ces mises à pied massives sont les secondes annoncées cette semaine. Sears Canada a annoncé mercredi le licenciement de plus de 1000 employés à son usine en Ontario.

Domtar est en chute libre

Serge Truffaut

LA VENTE de certaines filiales en cours d'année n'aura pas suffi à neutraliser la chute financière du groupe industriel Domtar qui, après neuf mois d'exercice, affiche une perte nette de 31 millions \$ dont 22 millions \$ au cours du troisième trimestre seulement !

Au moment de l'entrée en fonction de M. Jean Campeau, le coprésident de la commission Bélanger-Campeau, au poste de président du con-

seil de Domtar, celle-ci a précisé hier que cette perte sèche de 31 millions \$ se comparait à un bénéfice net de 60 millions \$ lors de la période correspondante l'an dernier.

À court terme, la tâche des nouveaux patrons de cette entreprise dont l'État est le principal actionnaire sera d'autant plus pénible qu'un communiqué nous avertit que le quatrième trimestre sera encore plus désastreux que le troisième. Outre M. Campeau, on se rappellera qu'au cours de l'été M. Pierre Desjardins avait été choisi pour occuper

le poste de président et chef de la direction.

À défaut d'avoir obtenu des commentaires auprès des représentants de Domtar qui n'avaient pas retourné nos appels au moment de mettre sous presse, voici ce qui était souligné dans le communiqué à propos du quatrième trimestre : « Les résultats du quatrième trimestre devraient demeurer négatifs et pourraient diminuer davantage comparativement à ceux obtenus au troisième trimestre ».

Voir page A-2: Domtar

Turgeon et d'Anjou membres de la Commission constitutionnelle

Le consensus de l'après-lac Meech ne résiste plus à la division partisane

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

LE CONSENSUS de l'après-Lac Meech — qui avait suscité, début septembre, l'adoption à l'unanimité de l'Assemblée nationale du projet de loi 90 instituant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec — n'a pas résisté longtemps à la division partisane et aux allégations de mauvaise foi, de part et d'autre de la Chambre.

L'étude, au cours des trois derniers jours, et l'adoption, hier, du projet de loi 91 modifiant le précédent, ont bien fait ressortir le fossé énorme qui sépare le gouvernement, l'opposition officielle (péquistes) et celle des quatre membres du Parti

égalité. C'est en effet au terme d'un débat acrimonieux que le projet gouvernemental a été adopté, par un vote de 76 (libéraux) contre 29 (Parti québécois et Parti égalité), et une abstention, celle du libéral devenu indépendant, M. René-Serge Larouche, d'Anjou.

Cette adoption sur division a pour effet de porter de 35 à 36 le nombre de membres de la Commission, de façon à ce qu'à la fois une personne du milieu de l'enseignement et une personne du milieu de la culture — au lieu de l'une ou l'autre, comme dans la loi originale — puissent en faire partie. C'est le « truc » que le gouvernement a trouvé et imposé à l'opposition pour nommer M. Guy d'Anjou, président de la Fédération des commissions scolaires catho-

liques du Québec (FCSCQ), en même temps que M. Serge Turgeon, président de l'Union des artistes (UDA).

Sous prétexte que la Commission ne doit pas compter plus de non-élus que de représentants de l'Assemblée nationale — 18 au total, soit 9 libéraux, 6 péquistes, 1 PE, en plus du premier ministre et du chef de l'opposition — le gouvernement a refusé toute autre addition, d'un autochtone, notamment et surtout, s'il ne pouvait la « paier » avec un député libéral. Ce que l'opposition a repoussé avec vigueur.

Même si les péquistes l'ont qualifié d'« ami du régime » qui recevait sa récompense pour avoir facilité le transfert de plus de 300 millions \$ d'impôts scolaires, M. d'Anjou a accueilli avec satisfaction sa nomina-

tion à la Commission. « Le gouvernement et l'Assemblée nationale témoignent ainsi de l'importance qu'ils accordent aux commissions scolaires dans la société québécoise, d'autant plus qu'elles sont directement concernées par les problèmes constitutionnels ». Passant sous silence les critiques amères dont il a fait l'objet, le président de la Fédération note que les commissions scolaires doivent participer aux échanges relatifs au partage des responsabilités. Par exemple, l'intégration des allophones et la formation de la main-d'œuvre concernent directement les élus scolaires. « Alors que l'on recherche un consensus pour l'avenir du Québec, il est tout à fait dans l'ordre des choses qu'un élu scolaire ait une place au

Voir page A-2: Turgeon



Serge Turgeon

NOËL TRADITIONNEL
EN PROVENCE
DU 22 AU 29 DÉCEMBRE 1990

Voyages Malavoy Inc.
861-2485

UNE VISITE QUE L'ON DIRAIT PAR DAUDET PRÉPARÉE:

NIMES, AVIGNON, TARASCON, LES BAUX,
FONTVIEILLE, ARLES, AIGUES MORTES.

Découvrez l'atmosphère chaleureuse
des FÊTES de NOËL dans une région de
France particulièrement attachée à continuer
les traditions... AU PAYS DES SANTONS.

DEMANDEZ NOTRE
DÉPLIANT
NOËL

Une lutte serrée est à prévoir dans une dizaine de districts montréalais, dimanche

Laurent Soumis

UNE BONNE DIZAINE de districts électoraux retiendront l'attention des Montréalais dimanche soir prochain pour la vigueur des luttes qui s'y déroulent et la signification politique du vote.

C'est au district Ahuntsic d'abord que pourrait incomber le privilège d'élire le prochain chef de l'opposition pour que le Parti municipal (PMM) conserve minimalement les sièges qu'ils occupent déjà au conseil municipal.

Le chef du parti Alain André, qui a été chef de cabinet au comité exécutif sous l'administration du Parti civique, a choisi ce district, jusque-là représenté par le partisan Pierre Bastien, pour faire campagne avec sa colistière Diane Côté-Massaró. Il affronte son principal rival Ghasan Sabar, un commissaire à l'assèment qui défend les couleurs du Rassemblement des citoyens (RCM).

Dans quatre autres districts qui ceinturent le mont Royal, le RCM n'a

pas ménagé ses efforts pour faire mordre la poussière aux dissidents qui ont quitté le parti il y a deux ans en fondant la Coalition démocratique (CDM). On verra dans quelle mesure la CDM incarne l'opposition souhaitée par les Montréalais dans ces districts où les communautés ethniques et anglophones sont importantes.

Dans Côte-des-Neiges, le chef du parti Pierre-Yves Melançon et sa colistière Marie Brisebois-Mathieu livrent la lutte à Abe Limonchik, un des fondateurs du RCM considéré comme un gros canon du parti. Les deux conseillers sortants qui sollicitent un troisième mandat s'affrontent par suite d'un redécoupage de la carte électorale. Melançon siège à la Commission de l'administration des finances tandis que Limonchik préside la Commission de développement économique et siège au conseil de la Société de transport de la Communauté urbaine (STCUM).

Dans Saint-Édouard, le RCM a choisi Jean Claude Icard, le président du Bureau de la communauté haïtienne, pour essayer de ravir la palme au conseiller sortant Pierre

Goyer, de la CDM. Critique de l'opposition, M. Goyer a été membre de la Commission de l'aménagement, des travaux publics et de l'habitation de la Ville, et de la Commission de l'aménagement de la CUM. Le Parti civique mise ses espoirs sur un organisateur politique libéral Mario Di Chiaro.

Dans le district anglophone de Décarie, le RCM oppose Sybil Murray-Denis au conseiller sortant de la CDM Sam Boskey. Boskey, qui est vice-président de la Commission de développement culturel, affronte une Américaine d'origine qui siège au conseil de la STCUM après avoir été membre du Regroupement des usagers du transport adapté.

Dans Snowdon, le dernier des quatre districts de la CDM, le RCM a envoyé au front Elsa D. Kisber, une femme entrepreneur candidate du parti en 1978, pour tenter de déloger Marvin Rotrand, de la CDM, membre de la Commission de développement économique et de celle de la sécurité publique de la CUM.

Dans Victoria, autre district fortement ethnique, la CDM espère faire élire un cinquième conseiller avec la candidature de Noël Alexander, président de l'Association jamaïcaine de Montréal. Il tentera de ravir le siège de Saulie Zajdel, du RCM, membre de la Commission de développement économique et de celle de l'évaluation, des finances et du développement.

Peter-McGill sera le théâtre d'une des luttes les plus serrées entre deux conseillers sortants. Nick Auf der Maur, maintenant passé au PMM, tentera de conserver sa forteresse devant les attaques d'Arnold Bennett, du RCM, venu de Notre-Dame-de-Grâce. Tous deux sont considérés comme des poids lourds dans leur parti et siègent à l'hôtel de ville depuis 1974, sauf dans le cas de M. Bennett qui a été battu en 1978. Les deux hommes se sont déjà affrontés au

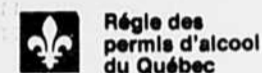
tour de la table de la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics, dont Auf der Maur est vice-président. Bennett siège aussi à la Commission de l'évaluation, des finances et du développement économique de la CUM.

C'est vraisemblablement dans François-Perrault qu'on saura si oui non le Parti civique effectuera cette année un retour à l'hôtel de ville. Dans ce district du nord de l'île, le parti supporte le candidat Serge Bélanger, conseiller durant 12 ans, dont quatre passés comme membre du comité exécutif, sous l'administration de Jean Drapeau. Membre de la Commission de développement économique, le conseiller sortant Frank Venneri porte les couleurs du PMM et devra composer avec la présence du candidat du RCM Vittorio Capparelli, très actif dans la communauté italienne.

Le vote grec décidera de l'issue de la lutte dans Parc Extension où s'affrontent le conseiller sortant du PMM, l'homme d'affaires Stavros Zagakos, et l'ancien représentant du district Mile End, le syndicaliste Konstantinos Georgoulis, du RCM, élu pour la première fois en 1982. Ce dernier siège à la Commission de développement culturel, à celle de la sécurité publique, et au Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales de la CUM.

Dans Sault-au-Récollet, le conseiller Serge Sauvageau, du PMM, membre de la Commission de l'administration et des finances depuis son élection aux partielles de 1989, livre une partie de bras de fer avec Mme Sylvie Lantier, du RCM. La présence de cette ex-organisatrice du RCM, spécialiste des communications au sein du conseil exécutif du parti, montre bien la détermination du RCM à contenir partout une éventuelle poussée de l'opposition au conseil de ville.

avis de demande d'un permis d'alcool



Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 80 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Bureau du président
AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL
Depuis le 22 juin 1990, la Régie des permis d'alcool du Québec est responsable de l'émission des permis de fabrication de boissons alcooliques et du contrôle des activités des détenteurs de permis.

Toute personne, société ou groupement visé dans l'article 80 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à:
La Régie des permis d'alcool du Québec, 1200 Mc Gill Collège, suite 1820, Montréal, (Québec), H3A 4G7

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
CHARCUTERIE NANDO LITE	1 Epicierie	7830, boul. Champlain Lasalle
La Distillerie Meagher Ltée	Entrepôt de spiritueux	1325-1405, Hymus Bl Dorval (Québec)
Des Moulins (Québec) H3C 3W5		

2844-8250 QUÉBEC INC.	2 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse (Suite à cession)	5483-5485, ave Victoria Montréal
171031 CANADA INC.	1 Bar avec danse, spectacles et films	881, boul. de Maisonneuve Est Montréal
2844-8652 QUÉBEC INC.	1 Epicierie	2557, rue Centre Montréal

2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal

2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal

2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal

2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal

2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal

2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal

2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal

2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal

2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal
2845-1169 QUÉBEC INC.	1 Restaurant pour servir	4222, rue Papineau Montréal

Le Rôtisserie Auteuil Inc.

201, boul. Ducharme

Suite 101

St-Thérèse

Dossier: 864-207

153212 CANADA INC.

Suites Journey's End

Autoroute des Laurentides

Laval

Dossier: 864-728

2844-8439 QUÉBEC INC.

La Galleria

5499, Ch. Côte des Neiges

Montréal

Dossier: 893-127

2760-6870 QUÉBEC INC.

Le Bistrot

Le Québécois

5345, rue Maricourt

St-Hubert

Dossier: 855-055

TOIA, Giovanni

P.U.B. 2000

8851, 15ième avenue

App. 1, Montréal

Dossier: 604-017

167369 CANADA INC.

POUR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

SUITES JOURNEY'S END, MONTRÉAL

QUEST

Suites Journey's End

9875, Côte de Liesse,

S. 105, Dorval

Dossier: 864-793

2844-8250 QUÉBEC INC.

Vietnamien

Hôpital Honoré Enr.

5483-5485, ave Victoria

Montréal

Dossier: 423-012

171031 CANADA INC.

Le Bronx

1600, boul. St-Laurent

Est

S. 520, Laval

Dossier: 244-814

2844-8652 QUÉBEC INC.

Accommodation Centre Enr.

2557, rue Centre

Montréal

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Domtar

Selon les auteurs de ce texte, cette triste situation financière sera attribuable au piètre état de l'environnement économique en général, y compris la tenue du dollar, et à la situation qui prévaut dans les différentes sphères d'activités dans lesquelles Domtar est présente.

Cela dit, si Domtar n'avaient pas vendu la majorité des actifs qu'elle détenait dans le secteur du papier ainsi que la compagnie Produits chimiques Clough, la perte après neuf mois aurait dépassé les 50 millions \$. Grâce en effet à ces transactions, Domtar a pu réaliser un gain extraordinaire de 21 millions \$.

Dans l'ensemble, les entreprises demeurant dans le giron du groupe Domtar ont enregistré une perte nette de 60 millions \$ ou 81 cents par action au cours des neuf premiers mois du présent exercice comparativement à un bénéfice net de 51 millions \$ ou 49 cents par action lors de la période correspondante l'an dernier.

Cette contre-performance découle en partie d'une baisse de 7 % du volume des ventes qui s'est établi à 1,7 milliard \$. La perte d'exploitation de 7 millions \$ se compare à un bénéfice d'exploitation de 128 millions \$.

Si de ces chiffres on extrait les données propres au troisième trimestre on constate que cette perte de 22 millions \$ contraste passablement avec le bénéfice net de 9 millions \$ lors du trimestre correspondant en 89. Les ventes des activités poursuivies ont atteint 574 millions \$, soit un recul de 10 %, alors qu'une perte d'exploitation de 4 millions \$ a

été enregistrée par rapport à un bénéfice d'exploitation de 32 millions \$.

Par secteur d'activités, on constate que du côté des papiers fins les ventes ont totalisé 201 millions \$, soit un montant pratiquement identique à celui réalisé lors du troisième trimestre de l'exercice financier antérieur.

Au chapitre du bénéfice, et d'après les informations fournies, « l'incidence des expéditions accrues de Windsor ayant été annulée par l'effet des prix de vente moins élevés et du volume plus important de ventes à l'exportation, le bénéfice d'exploitation de la division des papiers fins est descendu à 8 millions \$ par rapport à 13 millions \$ au troisième trimestre 1989 ».

Dans le créneau de la pâte commerciale, du papier journal et autres types de papier, les ventes ont chuté de 14 % pour se fixer ainsi à 110 millions \$. La baisse des prix de vente a bien évidemment eu son impact sur le bénéfice d'exploitation qui est passé de 13 à 3 millions \$.

Dans le secteur formé des papiers d'emballage, un recul de 11 % des ventes a ramené à 113 millions \$ les revenus enregistrés. Le bénéfice d'exploitation, qui atteignait 11 millions \$, est descendu à 2 millions \$. Enfin, dans les matériaux de construction les ventes enregistrées ont diminué de près de 20 % pour se fixer à 160 millions \$. La perte a été de 12 millions \$.

À la Société générale de financement, qui avec 27 % des actions est le principal actionnaire de Domtar devant la Caisse de dépôt et placement du Québec qui en détient 18 %, le président par intérim, M. Louis H. Gagnon, a confié que la contre-performance de cette entreprise était en partie le reflet de la présente récession.

Cela dit, M. Gagnon a estimé que l'assainissement amorcé il y a plusieurs mois et la qualité de l'équipe de direction mise en place devraient, à moyen terme, avoir un effet positif sur les résultats de l'entreprise.

◆ Rémillard

Québécois pour ce qui est de définir leur avenir constitutionnel.

« Au fédéral, qu'ils fassent les travaux qu'ils voudront, ces travaux-là ne détermineront pas l'avenir du Québec, a-t-il soutenu. S'ils veulent faire des études, s'ils veulent se promener dans le Canada pour recueillir le sentiment des Canadiens, qu'ils le fassent ».

En dépit de l'indifférence qu'il fait mine de manifester, le ministre est forcé de convenir que « s'ils amènent des idées intéressantes sur notre fédéralisme, peut-être qu'on pourrait s'y référer ». Par ailleurs, le gouvernement du Québec n'a pas encore décidé s'il témoignerait devant les commissaires fédéraux.

Pour Jacques Parizeau, cette commission revêtirait un quelconque intérêt si elle s'occupait de définir « ce qui va arriver au reste du Canada ». « Ça pourrait être fascinant, dit-il, mais il semble que ce ne soit pas son mandat ».

Le chef péquiste ne doute pas du fait que cette commission pourrait avoir entre autres pour but de mêler les cartes dans l'esprit des Québécois. « Un fédéraliste, dit-il, il ne peut pas faire autre chose que d'essayer de brasser la soupe jusqu'à ce qu'on n'en reconnaisse plus les ingrédients. C'est un peu la seule façon qu'il a de maintenir un peu l'intérêt autour de son option ».

Dans un autre ordre d'idées, Québec a encore une fois reconnu hier que ses relations bilatérales avec Ottawa sur un grand nombre de dossiers importants sont difficiles.

En Chambre, le ministre Rémillard a dû convenir que sans poser un diagnostic aussi sévère que le fait l'opposition — « un échec lamentable » —, la stratégie de Québec visant à faire progresser ses dossiers par des négociations bilatérales avec Ottawa « ne va pas très bien ».

Il a nommé en vrac le développement économique régional, l'environnement, les communications, la formation de la main-d'œuvre et l'immigration, des secteurs où le Québec « a besoin de ses juridictions pour exprimer ce qu'il est tant du point de vue social et culturel que sur le plan économique », a-t-il soutenu.

Du côté de l'immigration, autant le premier ministre que la ministre responsable, Mme Monique Gagnon-Tremblay, ne comptent plus que sur la pression des députés conservateurs du Québec, qui se réunissent en congrès à Québec ce week-end, pour faire infléchir le gouvernement fédéral et l'amener à signer enfin l'entente, pourtant imminente en juin, aux dires du premier ministre Mulroney lui-même.

« Ce n'est pas au Québec de payer pour l'échec du lac Meech, a-t-elle répété hier, au cours d'un entretien avec LE DEVOIR. On est en train de réfléchir à notre avenir, dit-elle. C'est le temps pour le premier ministre fédéral de lancer un message comme quoi on peut s'entendre avec Ottawa ».

◆ Turgeon

sein de la Commission », conclut M. d'Anjou.

Aussitôt après l'adoption du projet de loi, hier, et la nomination des deux nouveaux membres, la Commission a publié un communiqué sur ses premières audiences publiques, celles de la semaine prochaine, au Parlement. La première journée, mardi, sera entièrement consacrée aux allocations des membres de la Commission. Tous les intervenants disposent de 10 minutes, sauf les présidents, MM. Michel Bélanger et Jean Campeau, le premier ministre et le chef de l'opposition, MM. Robert Bourassa et Jacques Parizeau, qui disposent d'une période de temps indéterminée. À leur suite, les membres du comité directeur prendront la parole, puis tous les autres, par ordre alphabétique. Au total, il y aura donc, mardi, 37 discours, puisque, à ceux des 36 membres votants, il faut ajouter celui de M. Robert Libman, chef du Parti Égalité, qui a droit de parole mais non de vote.

Ce dernier et ses collègues du PÉ, tout au cours de la controverse des derniers jours, se sont ingéniés à susciter la nomination d'un chef amérindien, tout comme ils l'avaient fait, d'ailleurs, début septembre. Alors, le gouvernement et le PQ avaient fait front commun pour s'y opposer, alléguant que les autochtones voulaient discuter de nation à nation et non dans un forum parlementaire. Le 5 septembre, le chef Konrad Sioui, représentant régional de l'Assemblée des Premières Nations, demandait officiellement au premier ministre d'avoir un siège à la Commission. Il n'a pas eu de réponse, M. Libman a fait sienne cette demande, et le PQ a emboîté le pas, proposant en plus la nomination de Mme Madeleine Blanchet, présidente de la Commission des affaires sociales. Le PÉ a aussi suggéré un représentant des communautés culturelles.

Toutes ces demandes ont été rejetées par le gouvernement, alléguant d'une part qu'il ne fallait pas trop alourdir la Commission, de l'autre, que tous pourraient se faire entendre, notamment les autochtones, dans un forum qui leur sera spécialement consacré après les Fêtes.

Au cours des débats, le leader parlementaire de l'opposition a insisté sur le fait que le gouvernement avait rompu le consensus en nommant un homme d'affaires libéral, M. Marcel Beaudry, de Hull, plutôt que le président de la Chambre de commerce du Québec, M. Jean Lambert, contrairement à la demande explicite de cet organisme, le plus représentatif des dirigeants et entrepreneurs québécois.

On a aussi appris, en cours de route, que le gouvernement aurait bien aimé faire nommer le comédien et metteur en scène Jean-Louis Roux, plutôt que M. Turgeon, pour représenter le milieu des arts et de la culture, lequel avait déjà « plébiscité » le président de l'UDA.

Durant trois jours, les députés ont déploré la confrontation et la partisanerie, les imputant au parti ad-

verse. Devant ce premier fruit amer, M. Richard Holden, député PÉ de Westmount, dit : « Nous voilà, à la veille des auditions, en chienne politique. Est-ce le modèle qu'on va poursuivre jusqu'au rapport final ? J'espère que non, mais je crains le pire ».

Il a bien raison. Chacun déplore la perte de crédibilité qui afflige l'exercice important qui commence. De part et d'autre, on s'accuse d'hypocrisie. Le consensus d'hier est moribond. Peut-il renaitre au cours de la ronde ? Chaque parti essaie, de son mieux, de tirer son épingle du jeu, sûr de son bon droit, méfiant de celui du voisin. Les amis des péquistes ne sont pas ceux des libéraux, les supports du gouvernement sont honnis par le PQ. Et vogue la galère partisane, sous des airs de virage offensée. Ça augure mal, fort mal, pour les étapes subséquentes.

Feu les convergences de la Saint-Jean. La patrie avant les partis ? Mais allons donc !

Le député PÉ de Jacques-Cartier, M. Neil Cameron, a repris hier, dépité, le mot de Charles Péguy : tout commence en mystique et tout finit en politique. C'est bien ainsi que, en 100 jours, ça s'est dégradé au Québec.

◆ Mulroney

allures d'avoir été bousculée par deux événements inscrits au seul calendrier politique québécois : le démarrage de la Commission Bélanger-Campeau mardi et la première rencontre en fin de semaine des conservateurs du Québec depuis l'échec du lac Meech, une occasion où le fort courant nationaliste au sein du parti promet de se faire sentir.

C'est ainsi que la commission fédérale établie hier n'a ni budget, ni employés, ni bureaux. Au maximum, Keith Spicer était-il en mesure de préciser qu'il aurait suffisamment d'argent pour fonctionner.

Le groupe ne se réunira formellement que dans deux semaines. Seulement six de ses membres ont pu se rendre à Ottawa pour l'annonce d'hier, et ils se sont vus à peine trois heures avant le discours du premier ministre.

Et jusqu'en milieu de soirée, aucune note biographique sur les 12 commissaires n'était disponible à la tribune de la presse.

Autre signe de ce que la bureaucratie fédérale a mis les bouchées doubles pour aboutir à cette annonce cette semaine, Keith Spicer, le président, a dit oui il y a seulement trois jours à l'invitation du premier ministre.

Une invitation, précise-t-il, qu'il a d'abord refusée quand elle lui a été faite il y a trois semaines. Parce que sa première réaction a été d'y voir une tentative de récupération. Il s'est depuis convaincu qu'il s'agit d'une démarche valable dans la conjoncture actuelle, encore qu'hier il n'excluait toujours pas que l'exercice fédéral se solde par un « fiasco ».

Des doutes que partage à divers degrés l'opposition aux Communes. Du côté du Bloc québécois, le scepticisme est complet. « Un comité de tricotés qui s'en va faire des assemblées de cuisine à travers le pays », raille le député de Shefford Jean Lapierre, qui prédit que le comité « va démontrer soir après soir l'incompréhension des Canadiens anglais envers le Québec. Ce sera le meilleur véhicule de promotion de la souveraineté qu'on peut avoir ».

Pour leur part, dans un premier temps, libéraux et néo-démocrates ne pouvaient qu'applaudir à une initiative qui donne la parole aux Canadiens, eux qui se sont plaints pendant des mois que la population était exclue du débat du lac Meech.

« Ça ne peut pas remplacer la réalité qu'à un moment donné, le premier ministre doit prendre ses responsabilités et énoncer sa propre position constitutionnelle », prévient cependant le député libéral André Ouellet.

En plus d'avoir un mandat aussi vaste que flou, le groupe doit amener les Canadiens à s'interroger collectivement sur tous les aspects de la vie politique canadienne, des autochtones au Québec en passant par le multiculturalisme, les institutions fédérales et l'aliénation de l'Ouest, la commission doit s'adresser au plus vaste public possible.

« Tous les Canadiens qui voudront se faire entendre devront pouvoir le faire », a promis Brian Mulroney, tandis que le mandat de la commission stipule qu'elle doit organiser des rencontres dans chaque province et territoire du pays, « sans limiter ou empêcher la participation de quelque Canadien que ce soit au dialogue public ».

Hier, Keith Spicer parlait de faire appel à la fine pointe de la technologie pour faire dialoguer entre elles diverses régions du pays.

Au total, sept hommes et cinq femmes font partie de la commission. En plus des trois francophones et de Keith Spicer, qui délaissent temporairement la présidence du CRTQ pour diriger cet exercice, il y a :

Aigreurs torontoises autour d'un futur congrès à Montréal

Isabelle Paré

AFIN d'attirer à Toronto la tenue du Congrès Métropolis de 1993 au détriment de Montréal, un conseiller de la ville Reine a récemment soutenu auprès de délégués réunis en Australie « que Montréal ne serait peut-être plus au Canada dans deux ans », ne manquant pas de rappeler les événements d'Okla.

Les propos du conseiller du Metro Toronto, Mario Gentile, rapportés hier dans le *Toronto Star*, ont profondément choqué le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Hamelin, qui s'est lui-même rendu en Australie le 19 octobre dernier pour défendre la candidature de Montréal.

Candidature qui a d'ailleurs obtenu l'aval du bureau de direction de l'Association des grandes métropoles et qui attirera à Montréal quelque 2000 congressistes l'année en 1993, s'est félicité hier M. Hamelin. « Je ne comprend pas la réaction de M. Gentile car Toronto n'a jamais déposé officiellement sa candidature alors que Montréal l'a fait dès 1988 », a déploré M. Hamelin, qui juge que M. Gentile est de mauvaise foi en disant que Toronto « a perdu » le con-

grès au profit de Montréal. « Ils ont tenté de faire leur lobby sur place et carrément suggéré de tenir la moitié du congrès à Montréal et l'autre à Toronto, ça n'avait aucun sens », a souligné M. Hamelin, précisant que les frasques du conseiller Gentile n'étaient aucunement partagées par le reste des élus du Metro Toronto.

Le même article soutient que le conseiller Gentile et M. Hamelin en sont presque venus « aux poings » lors d'une discussion au cours de ce congrès, ce qu'a nié hier le président de la CUM.

Un autre conseiller torontois, Derwyn Shea, a déclaré au *Toronto Star* que les délégués de la CUM étaient mécontents de voir ceux de Toronto tenter d'obtenir plus de place sur le conseil d'administration de l'Association des grandes métropoles. Mais, selon l'auteur de l'article, les élus torontois s'avouent tout simplement las de jouer un rôle de second violon à côté de Montréal sur la scène internationale. « C'est clair qu'il y a une certaine frustration à Toronto. Ils n'ont pas été retenus pour les Olympiques de 1996. En plus, a-t-il ajouté, ils viennent aussi de perdre la tenue du Congrès 911 qui se tiendra en 1993... à Montréal ».

Le président des Communes refuse d'expulser Duceppe

OTTAWA — Le président de la Chambre John Fraser a refusé hier d'expulser le député du Bloc québécois Gilles Duceppe comme le demandaient des députés libéraux.

M. Fraser a convenu avec le Bloc québécois que le député de Laurier-Sainte-Marie n'avait pas renié son serment d'allégeance à la reine en faisant une déclaration de loyauté envers le peuple québécois. Il a ajouté que ce n'était pas la première fois qu'un député siégeait à la Chambre des communes rejetant le statu quo constitutionnel. Il a toutefois rappelé qu'il appartenait à l'ensemble des députés de prendre des sanctions contre l'un des leurs s'ils jugeaient sa conduite inacceptable.

Des députés libéraux avaient affirmé le 3 octobre dernier que M. Duceppe s'était lavé les mains de son serment d'allégeance à la reine en faisant une déclaration de loyauté au peuple québécois. Ils avaient de-

mandé au président d'expulser M. Duceppe s'il refusait de présenter des excuses.

M. Fraser avait pris cette question en délibéré. Ce n'est qu'hier qu'il a fait part de sa décision. Il a rappelé qu'il était d'usage aux Communes de croire en la parole d'un député. Or, M. Duceppe a affirmé qu'il n'avait pas renié son serment d'allégeance à la reine. « La présidence doit donc conclure qu'il n'y avait pas eu atteinte aux privilèges de qui que ce soit », a statué M. Fraser.

Il a reconnu que la déclaration de loyauté envers le peuple québécois prononcée par M. Duceppe ressemblait fortement à un des deux serments prêtés par les députés de l'Assemblée nationale du Québec.

Mais il a poursuivi qu'on ne pouvait pas empêcher un député de représenter ses commettants parce qu'il défendait une position que les autres députés réprouvaient.

Les étapes de la CSN vers la souveraineté: référendum, constituante, négociations

Josée Boileau

RÉFÉRENDUM, constituante, négociations puis déclaration d'indépendance, c'est par cette démarche en quatre points que la CSN envisage l'accession du Québec à la souveraineté, complétée au plus tard en juin 1992.

Ce processus pourra sembler lourd, reconnaît la centrale dans son mémoire destiné à la Commission constitutionnelle sur l'avenir du Québec, mais il est nécessaire. Contrairement au débat en cours au Parti québécois, il n'y a pas d'état d'âme à cet égard à la CSN.

« Si on quitte la Fédération canadienne par une élection, ça se pourrait aussi qu'on y rentre par une élection ! C'est faire preuve de très

courte vue que de réfléchir à une telle stratégie dans des buts électoraux », tranchait hier le président Gérard Larose.

Rejetant toute « querelle de mots », M. Larose estime que le Québec doit au départ rapatrier tous ses pouvoirs avant de chercher quel mode de fonctionnement il entend adopter avec le reste du Canada. D'accord pour les ententes et les traités, mais d'abord la souveraineté.

Pour ce faire, un premier référendum aurait lieu en juin 1991 « sur une question claire, concise et précise : Êtes-vous d'accord pour que l'Assemblée nationale proclame sa pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire du Québec ? »

À une réponse positive suivrait la création d'une constituante formée de parlementaires et de représentants de divers groupes qui élaboreraient un projet de constitution pour le Québec. Pendant ce temps, le gouvernement négocierait la succession d'État avec Ottawa tout en entreprenant les démarches nécessaires à la reconnaissance internationale du Québec.

Enfin, un nouveau référendum permettrait la ratification de la nouvelle constitution au plus tard en juin 92, parce que « nous avons tous intérêt à ce que cette question se règle rapidement ».

Outre cette démarche, le mémoire de la CSN, élaboré par 12 comités de travail et discuté hier par 300 délégués réunis hier en Conseil confédéral, fait notamment valoir qu'un Québec souverain devra reconnaître des

Ottawa devrait doubler l'aide à la francisation des immigrants

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE SOUS-FINANCEMENT des COFI par le fédéral force injustement Québec à supporter une part de plus en plus lourde des coûts de la francisation des immigrants, accuse le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Monique Gagnon-Tremblay.

Pour répondre adéquatement aux besoins, Ottawa devrait au moins doubler les montants qu'il dépense chaque année au Québec pour les cours de français offerts aux nouveaux arrivants, a-t-elle indiqué hier.

Présentement, la liste d'attente des COFI compte quelque 2100 personnes qui, si elles sont patientes, obtiendront une place dans une classe dans au moins six mois, sinon un an.

Lorsque des immigrants motivés à apprendre le français se butent aux portes closes des COFI, ils se tournent alors vers les services offerts par Québec, dont les budgets ne suffisent plus, a expliqué le ministre, au cours d'une conférence de presse pour annoncer, en compagnie du ministre de l'Éducation Michel Pagé, une rallonge de 3 millions \$ au programme de francisation des allophones adultes qui fréquentent l'éducation des adultes au niveau secondaire.

Mme Gagnon-Tremblay a déjà formellement demandé à son homologue fédérale, Mme Barbara McDougall, des crédits additionnels de 1,5 million \$ pour terminer l'année financière et ainsi au moins réduire la liste d'attente des COFI. Ce montant correspond au coût des cours que Québec serait physiquement capable d'offrir d'ici au 31 mars.

L'an passé, Ottawa a consacré quelque 30 millions \$ aux COFI, incluant à la fois les frais liés à l'enseignement (16 millions \$) et les montants versés en allocations aux stagiaires (le reste).

Interrogée hier, Mme Hamelin s'est défendue de mener une campagne de salissage contre son adversaire. « J'ai livré une campagne propre, j'ai rapporté des faits. J'ai dit qu'il y avait eu des perquisitions et des enquêtes. Parce qu'elle s'était vue, toute l'administration était touchée par l'affaire Déry », a soutenu

La campagne vole bas à Longueuil

Isabelle Paré

POURSUITE en diffamation, allégations de « magouille », requête à la Surêté du Québec ; les coups volent bas à Longueuil, où la campagne électorale qui oppose Mme Gisèle Hamelin, nouvelle venue en politique, au maire sortant Roger Ferland prend ces jours-ci des allures de lutte à finir.

Depuis la fin de l'été, la guerre médiatique n'a eu de cesse dans la quatrième plus grande ville du Québec, où la population devra choisir dimanche entre l'équipe du Parti municipal de Longueuil, piloté depuis 8 ans par le maire Ferland, et celle du Parti civique, menée depuis août par Mme Gisèle Hamelin.

Resté discret tout au long de la dure joute que se livrent les deux partis, le maire Ferland a haussé le ton, hier, et tenté une poursuite en diffamation de 100 000 \$ contre sa rivale pour « avoir monté un tissu de mensonges et d'accusations sur son intégrité ».

« La Surêté du Québec a confirmé qu'il n'y avait aucune enquête en cours sur notre administration, a commenté hier M. Ferland. Depuis le début de la campagne, Mme Hamelin parle d'enquête sans fondement et tente de faire croire aux gens que je suis une personne malhonnête ».

Quant à Mme Hamelin, elle continue à pourfendre les projets de développement immobilier prévus sur l'île Charron, et s'engage à « zoner vert » l'espace menacé par les développeurs. Côté transport en commun, elle promet de réduire la carte men-

hies la présidente du Parti civique de Longueuil. Soupçonné de conflits d'intérêts, le conseiller du Parti municipal Gilles Déry, qui a fait l'objet de perquisitions par la Surêté du Québec l'an dernier, a depuis décidé de quitter la politique.

À la SQ, on indiquait hier que des « vérifications » avaient été faites sur les allégations et rumeurs qui couraient sur l'administration Ferland, mais que le dossier était clos. « Il n'y a rien qui ait démontré la perpétration d'actes criminels », a signalé l'agent Pierre Lemarbre, de la SQ.

Bref, au terme des batailles et rumeurs qui ont défrayé la nouvelle, les deux candidats se talonnaient. Le maire Ferland garderait toutefois une légère avance sur Mme Hamelin avec près de 52 % de intentions de votes, selon un sondage effectuée par la firme Léger & Léger.

Agé de 53 ans, le maire Ferland et son équipe, composée de trois femmes et de 17 hommes, ont fait de l'environnement un des moteurs de leur campagne, s'engageant à instaurer un « code vert » pour protéger arbres et forêts, à implanter la cueillette sélective des déchets et à murer la ville d'un dépôt permanent pour les déchets domestiques dangereux.

« Quelques 2 millions \$ seront injectés en quatre ans dans un programme d'aide à la rénovation de maisons et nous porterons de 697 à 1000 le nombre de logements pour personnes âgées d'ici 1994 », a-t-il indiqué hier.

Quant à Mme Hamelin, elle continue à pourfendre les projets de développement immobilier prévus sur l'île Charron, et s'engage à « zoner vert » l'espace menacé par les développeurs. Côté transport en commun, elle promet de réduire la carte men-

L'opposition réclame la tête du pdg de l'AMARC

Laurent Soumis

LA COALITION démocratique (CDM) a réclamé hier la démission du président de l'Association mont-réalaise d'activité récréative et culturelle (AMARC), M. Jean Émond.

À la suite des révélations du DEVOIR concernant une opération de limogeage de cadres et de concessionnaires de cette société paramunicipale qui a coûté près de 500 000 \$, le chef de la CDM Pierre-Yves Melançon a dénoncé « l'incompétence du pdg de l'AMARC qui gère cette société comme une entreprise privée pour installer son petit monde alors qu'elle appartient à tous les Montréalais ».

« C'est un véritable gaspillage de fonds publics », a-t-il lancé.

M. Melançon estime aussi que l'octroi de concessions dans le cadre d'offres publiques « bidon » ne constitue « qu'une des nombreuses irrégularités administratives de l'AMARC et de son président ». Il demande en outre au vérificateur général de la Ville d'examiner en profondeur toutes les opérations de l'AMARC.

Il s'indigne de « l'appui constant » à M. Émond manifesté par le responsable du dossier au comité exécutif de la Ville, Mme Léa Cousineau.

De son côté, le chef du Parti municipal Alain André a réitéré hier la demande d'une enquête publique formulée par son parti le mois dernier. « Ces gens-là qui ne cherchent qu'à s'incruster ne savent pas administrer », a-t-il commenté.

M. André s'insurge contre les déclarations du pdg de l'AMARC voulant que les fonds de son organisme ne peuvent être qualifiés de publics. « L'AMARC bénéficie directement d'une foule de services municipaux, a-t-il fait valoir. De plus, si l'AMARC généraait des profits, les Montréalais pourraient en profiter ».

Mais selon M. André, c'est à Mme Cousineau qu'incombe la responsabilité finale des bêtises de l'AMARC.

Pour sa part, Mme Cousineau a rejeté hier la requête de l'opposition estimant « qu'aucun soupçon valable n'existe ». « Au contraire, a-t-elle dit, l'AMARC est une société paramunicipale qui gère ses propres

fonds, ne coûte pas un sou et paye pour les services qu'elle reçoit de la Ville », a-t-elle dit.

Selon elle, l'AMARC a stabilisé sa situation financière, mis à jour ses procédures, réorganisé son personnel et mis en oeuvre les recommandations du vérificateur général.

L'AMARC « n'administre pas des fonds publics » et « ne coûte rien aux Montréalais », a renchéri la société dans un communiqué diffusé hier en début de soirée.

Soutenant que son mode de gestion est « des plus rigoureux » et que ses pratiques se comparent « favorablement » aux règles de la Ville, l'AMARC confirme toutefois qu'avant l'adoption il y a deux ans d'une politique d'appels d'offres publics, les soumissions se faisaient sur invitation, notamment dans le cas de Gestion V.R. rapporté par LE DEVOIR.

L'AMARC soutient que le règlement hors cour du litige avec V.R. est « une décision de bons gestionnaires » et qu'il est normal qu'il soit intervenu au début d'octobre « élections ou non ».

Malgré les déboursés pour le limogeage de ses cadres, l'AMARC estime que ce réaménagement lui a été « profitable » vu « l'expertise » des nouveaux employés et impute la baisse de visiteurs à La Ronde à la conjoncture économique, à la prolifération des événements et à la température.

Virage écolo de McDonald

LE MOUVEMENT vert canadien et principalement son volet étudiant vient de remporter une importante bataille en forçant la chaîne de restauration McDonald à abandonner totalement l'usage des emballages en mousse de polystyrène au cours des prochains mois. La compagnie avait d'abord cédé aux pressions des écologistes en utilisant des mousses dont la fabrication ne faisait pas appel aux fréons, des produits qui attaquent la couche d'ozone.

Mais les pressions ont continué de porter sur les nouveaux contenants dont la fabrication nécessitait des ressources non renouvelables. La compagnie, qui amorcera son plan de remplacement d'ici 60 jours à travers l'Amérique, fera désormais usage de contenants en papier et intensifiera l'usage de matériaux recyclés.

La compagnie a vérifié auprès de ses consommateurs ce qu'ils pensaient des contenants de mousse et les spécialistes en marketing ont dit que les clients « étaient mal à l'aise avec cette pratique ». La nouvelle politique ne modifiera pas le prix des produits.

La compagnie a vérifié auprès de ses consommateurs ce qu'ils pensaient des contenants de mousse et les spécialistes en marketing ont dit que les clients « étaient mal à l'aise avec cette pratique ». La nouvelle politique ne modifiera pas le prix des produits.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

Fondé en 1892

55 St-Jacques
Montreal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845 7874
Tel: (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

CUISINE DU PÉRIGORD AUBERGE HATLEY



Du 26 octobre au 4 novembre 1990 le chef CHRISTIAN RAVINEL du MOULIN de L'ABBAYE à Brantôme, PÉRIGORD, Relais et Châteaux vous propose ses spécialités:

- Langoustines à la crème de Roquefort
- Doré au Magnat Fumé
- La Cuisse de Canard au Verjus du Périgord
- Le Brie aux Truffes, etc, etc...

Pour réservations (819) 842-2451 C.P. 330 North Hatley (Québec) J0B 2C0

L'atout. Le coût.



350.00 \$*
de rabais

- Le Panafax UF-170 de Panasonic vous donne des avantages imbattables. Tout comme son prix.
- Sa mémoire est presque deux fois plus volumineuse que celle d'autres télécopieurs de prix équivalent.
- Vous obtenez des caractéristiques remarquables, comme la transmission en 12 secondes, l'impression haute définition et la composition automatique de 100 numéros pré-enregistrés.
- Sans parler de la meilleure performance de toute l'industrie en matière de fiabilité.
- Vous avez également le choix parmi une gamme complète de télécopieurs Panafax.

Panafax^{MD}
de Panasonic Le souci de la perfection

audi AUDI ÉLECTRONIQUE

L'AUTRE COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE

(514) 335-5533

*sur le prix suggéré du manufacturier

LE PLUS GRAND CHOIX DE MONTRES SUISSES DE RENOMMÉE INTERNATIONALE

Les prix des montres Ebel commencent à 11255

EBEL

Les Architectes du Temps
LE CHRONOGAPHE

Seulement chez:

KAUFMANN
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1934
2195, rue Crescent • (514) 848-0595

PATEK PHILIPPE Cartier ROLEX BIANCAMINI Ebel Chapard PIVI BREITLING

La campagne de financement de l'Université de Montréal Dès le lancement, 46% d'un objectif de 50 millions\$

Jean-Pierre Proulx

L'UNIVERSITÉ de Montréal, l'École polytechnique et l'École des Hautes Études commerciales ont lancé officiellement hier une campagne unifiée de financement de 50 millions \$. Déjà, a annoncé hier son président, M. Bernard Lamarre, on a atteint 46 % de l'objectif.

universitaire 4,6 \$ millions et une personne anonyme, 2 million \$.

La campagne a pour objectif de financer, en partie du moins, les « besoins urgents » des trois établissements, besoins qu'on a chiffrés à 70 millions \$ et qu'on regroupe sous quatre catégories :

- modernisation et addition de laboratoires et d'équipements : 25,3 \$ millions; ceux-ci sont, pour une large part, vétustes;
- construction et rénovation : 22,5 millions \$; compte tenu de l'accroissement des clientèles, l'espace man-

que; ■ établissement de jeunes chercheurs et créations de chaires : 11,7 millions \$; on veut préparer la relève car il faudra renouveler 50 % du corps professoral d'ici dix ans; ■ bourses d'excellence : 9,5 millions \$; on veut en particulier aider les étudiants talentueux pour leur permettre de terminer plus rapidement leurs doctorats.

Les profits de la campagne seront par ailleurs répartis comme suit : 73 % à l'Université de Montréal, 14 % à l'École polytechnique et 13 % aux

HEC.

Cette campagne est rendue nécessaire, a expliqué le président des HEC, M. Serge Saucier, compte tenu de la baisse importante des dépenses de l'État pour l'enseignement supérieur. En dollars constants, elles sont actuellement de 29 % inférieures à ce qu'elles étaient en 1980.

On escompte recueillir 80 % de l'objectif au Québec même. On ne négligera pas pour autant l'Ontario, l'Ouest et les Maritimes. Des comités ont pour mandat d'y solliciter les entreprises.

EN BREF...

Expos: Québec n'investira pas 40 millions \$

QUÉBEC (PC) — Il n'est pas question pour le gouvernement du Québec d'investir les 40 millions \$ qui manquent pour acheter les Expos de Montréal, a indiqué hier le ministre du Tourisme André Vallerand. Interrogé à son arrivée à l'Assemblée nationale, M. Vallerand a qualifié de « moyens de pression » les déclarations alarmistes faites par certains investisseurs qui ont affirmé mercredi que les Expos allaient être vendus à des intérêts américains si le gouvernement du Québec ne s'impliquait pas davantage. « Il y a encore des négociations et les parties se rencontrent de nouveau vendredi », a dit M. Vallerand. Un groupe de gens d'affaires du Québec aurait déjà amassé quelque 60 millions \$ des 100 millions \$ requis par le propriétaire actuel de l'équipe, Charles Bronfman, pour vendre. Le ministre du Tourisme a cependant signalé que si jamais le gouvernement s'implique officiellement dans le dossier, ce sera d'une façon « raisonnable ». « Quarante millions, ça dépasse un peu le raisonnable », a-t-il dit.

La SQ fait sentir sa présence à Kahnawake

(PC) — Les Mohawks de Kahnawake ont rapporté hier une augmentation du nombre de policiers de la Sûreté du Québec (SQ) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sur les routes 132, 138 et 207 traversant la réserve et la présence d'hélicoptères à basse altitude. Dans un communiqué non signé émis en mi-journée par la « nation mohawk », on y indique avoir appris de sources fiables que les agents s'approprieraient à mener des perquisitions dans toutes les maisons à la recherche d'armes. Une heure plus tard, le service des affaires publiques de la SQ confirmait qu'il y avait eu hier une augmentation temporaire du nombre de patrouilleurs sur les routes traversant la réserve et que les Peacekeepers en avaient été informés au préalable par l'équipe policière de Delson. Selon la SQ, l'augmentation temporaire des effectifs s'explique par le changement du personnel. Quant aux hélicoptères à basse altitude auxquels référaient les Mohawks, la SQ parle d'un hélicoptère qui a pris des photographies de la route 138. « Il n'y a pas d'opération policière majeure de prévue à Kahnawake ni de perquisition en série », a-t-on affirmé.

Pagé se penche sur le « trou » de la Charte

QUÉBEC — Bien qu'il considère que la situation n'ait rien de dramatique, le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, consent à faire une évaluation sérieuse des cas d'enfants d'immigrants qui profitent du « trou » de l'article 23 de la Charte canadienne des droits pour contourner la loi 101 et fréquenter l'école anglaise. Une fois qu'il aura obtenu les résultats de cette analyse, vers le mois de mars 1991, M. Pagé décidera s'il est utile de colmater la brèche qui a permis, depuis 1984, à 2757 écoliers de faire confirmer leur admissibilité permanente à l'école anglaise. M. Pagé, qui a fait part de cette nouvelle au cours d'une conférence de presse portant sur la francisation des immigrants, estime toutefois qu'à première vue, il n'y a pas péril en la demeure. Évoquant le fait que depuis 1977, quelque 423 000 enfants ont été admis tout à fait légalement à l'école anglaise, il serait selon lui « exagéré de soutenir que la sécurité culturelle des Québécois soit menacée » par les 2757 cas dont LE DEVOIR révélait l'existence dans son édition de samedi dernier.

Gatineau-Hull devient archidiocèse

LE PAPE Jean-Paul II vient d'ériger le diocèse de Gatineau-Hull en archidiocèse et, par le fait même, son titulaire, Mgr Roger Ebacher, devient archevêque. Gatineau-Hull était jusqu'à maintenant un diocèse « suffragant » d'Ottawa. Seront dorénavant rattachés au nouvel archidiocèse, les diocèses de Mont-Laurier, Rouyn-Noranda et Amos. Dans l'empire romain, l'archevêque était titulaire du siège de la capitale des provinces et les évêques, du siège des villes de moindre importance. Les diocèses et l'archidiocèse regroupés s'appellent d'ailleurs encore une « province » ecclésiastique. L'archevêque n'a pas de pouvoirs sur les évêques suffragants. L'établissement des provinces ecclésiastiques, précise le droit canon, a pour but de favoriser l'action pastorale commune « entre diocèses voisins ».

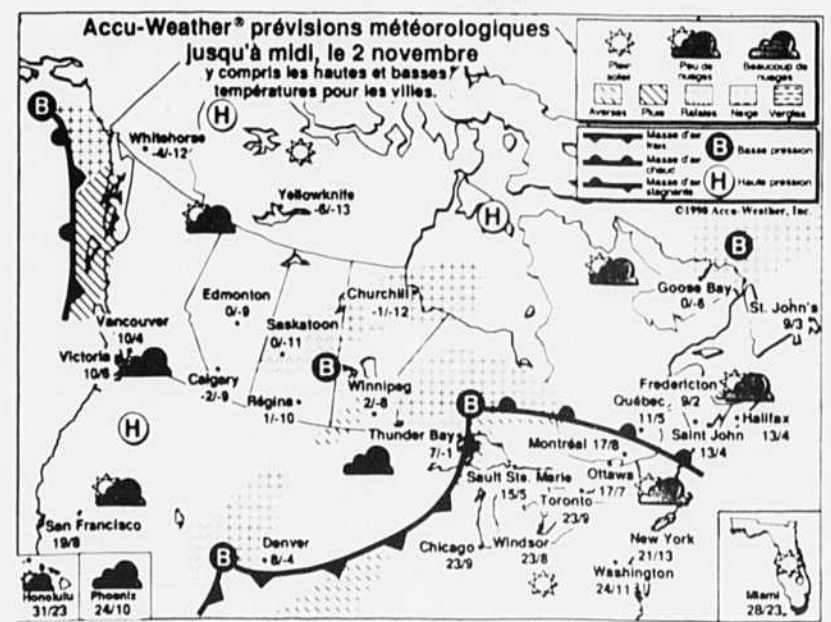
Nouvel acte dans une bataille dominicale

PROVIGO distribution Inc., Métro Richelieu et plusieurs autres commerçants en alimentation ont déposé une demande d'injonction interlocutoire et permanente en Cour supérieure hier contre les établissements Club Price Canada, de Montréal et sa banlieue, qui offrent des services aux consommateurs le dimanche. Les magasins Club Price, qui fonctionnent à l'aide de cartes de membres et qui offrent toute une gamme de produits de consommation dont des denrées alimentaires, ne se soustraient pas, selon les plaignants, à la nouvelle loi sur les heures d'ouverture des établissements commerciaux. La requête souligne que le marché de l'alimentation est saturé à Montréal et qu'un commerçant ne peut y augmenter sa clientèle qu'en s'appropriant celle de son voisin.

Pas de loi « anti-scabs » fédérale

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a opposé un « non » catégorique à un projet de loi anti-briseurs de grève présenté par un député du Bloc québécois. Le député de Richelieu Louis Plamondon a demandé hier au ministre du Travail Jean Corbeil s'il allait inciter ses collègues du Parti conservateur à voter en faveur du projet de loi. « La réponse est non », a laconiquement déclaré M. Corbeil. M. Plamondon avait présenté son projet de loi alors qu'il était encore député conservateur. Cette législation vise à interdire l'usage de briseurs de grève dans les sociétés de la Couronne et à assurer les services essentiels lorsque la santé ou la sécurité publique sont en danger.

LA METEO



Situation générale: un front chaud traverse le sud-ouest de la province, apportant des températures bien au-dessus des normales de saison. Les autres régions auront droit à des nuages, sauf l'extrême est, qui devra attendre encore un peu avant de se faire ennuager. Certaines régions du nord-est auront des précipitations de types variés: neige, pluie ou verglas. La journée de samedi sera nuageuse sur la plupart des régions. Le sud assistera à un ennuagement, mais les températures resteront au-dessus des normales.

MONTRÉAL
Ensoleillé avec passage nuageux. Min.: 8. Max.: 16. Samedi: ennuagement graduel.
LEVER DU SOLEIL 6 h 34
COUCHER 16 h 40

QUÉBEC
Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 7. Max.: 14. Samedi: possibilité d'averses (probabilité de 30 %).
Trois-Rivières, Drummondville et Estrie: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 6. Max.: 14. Samedi: ciel variable.
Abitibi, Témiscamingue et réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec éclaircies par la suite. Min.: 6.

Max.: 14. Samedi: averses dispersées (probabilité de 40 %).
Pontiac, Gatineau et Lièvre: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 7. Max.: 15. Samedi: possibilité d'averses (probabilité de 30 %).
Québec et Beauce: ciel variable. Min.: 3. Max.: 10. Samedi: nuageux avec éclaircies.
Saguenay et Lac-St-Jean: possibilité de pluies verglaçantes (probabilité de 60 %). Min.: 1. Max.: 6. Samedi: possibilité d'averses dispersées (probabilité de 40 %).
La Tuque, Charlevoix et Rivière-du-Loup: possibilité d'averses de neige ou de pluie (probabilité de 30 %). Min.: 2. Max.: 8. Samedi: nuageux avec éclaircies.
Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et parc de la Gaspésie: possibilité d'averses de neige ou de pluie (probabilité de 40 %). Min.: 1. Max.: 5. Samedi: averses dispersées (probabilité de 40 %).
Gaspé et parc Fortillon: ensoleillé. Min.: 1. Max.: 5. Samedi: averses dispersées (probabilité de 40 %).
Baie-Comeau: neige mêlée de pluie verglaçante (probabilité de 70 %). Température stationnaire autour de 0. Samedi: averses dispersées (probabilité de 40 %).
Sept-Îles: faible neige débutant en soirée (probabilité de 60 %). Min.: -3. Max.: 0. Samedi: averses de pluie ou de neige (probabilité de 40 %).
Basse-Côte-Nord, Anticosti, secteur de Chevreuil et à l'ouest: généralement ensoleillé. Min.: -5. Max.: 0. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux.
Secteur à l'est de Chevreuil: généralement ensoleillé. Min.: -6. Max.: 0. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

Source: Environnement Canada

L'appel au «gros bon sens».

(5 1 4)

2 7 5 • 1 2 3 4

Appels à frais virés acceptés.

Découvrez nos deux plans interurbains pleins de bon sens.

Si vous utilisez fréquemment l'interurbain, composez le numéro qui figure ci-dessus. Nous vous démontrons comment un de nos plans vous permettra de profiter encore plus du service interurbain et réaliser possiblement de belles économies.

INTERAMI

Un bloc d'appels à un tarif mensuel garanti.*

Pour un montant forfaitaire mensuel de 5,50 \$, InterAmi^{MC} vous offre 30 minutes d'interurbain par mois que vous utilisez entre n'importe quelle ville du Québec et de l'Ontario. Selon vos habitudes d'appels, InterAmi peut vous permettre de faire des économies intéressantes. Il existe également un plan InterAmi Canada-États-Unis.

Les plans offerts pour les États-Unis excluent l'Alaska et Hawaï. Des frais d'abonnement s'appliquent.

TÉLÉPLUS

Une réduction de 15% sur vos frais d'interurbain.

Si vous consacrez plus de 27 \$ par mois à l'interurbain, vous auriez intérêt à considérer le service Téléplus^{MC}. Pour 4 \$ par mois, Téléplus vous accorde un rabais de 15%^{**} sur vos premiers 100 \$ d'appels interurbains admissibles au Canada... et cela en plus des rabais habituels. Il existe également d'autres plans Téléplus pour le Canada et les États-Unis.

CONCOURS

En composant le numéro ci-dessus, vous courez automatiquement la chance de gagner l'un des prix suivants^{***}:

• Une Mazda MPV 1991. La voiture familiale des années 90! Chef-d'œuvre du génie Kansei, couronnée «meilleur véhicule de sa catégorie» en 1989 et en 1990, la Mazda MPV est protégée par l'une des meilleures garanties de l'industrie. Entièrement équipée, elle est munie d'un téléphone cellulaire. Un prix d'une valeur de 38 000 \$.



mazda

• Un des 10 téléphones cellulaires portatifs de Bell Cellulaire avec un abonnement d'un an au service Or de Bell Cellulaire, incluant une heure de temps d'antenne par mois. Grâce à cet appareil de haute technologie, vous restez en contact avec votre monde, où que vous soyez. Une valeur de 2 600 \$ par prix.

Bell Cellulaire
Cellulaire Plus



*InterAmi est réservé aux abonnés de résidence et s'applique aux appels faits par l'interurbain automatique entre 9 h et 8 h les jours de semaine et en tout temps le week-end. **Selon le plan choisi, le maximum d'économie réelle après les frais d'abonnement est de 10% ou 12,5%. Appels faits par l'interurbain automatique. ***Ce concours se termine le 2 décembre 1990 et est réservé aux abonnés de résidence. Une seule participation par abonné. Règlements du concours disponibles aux Téléboutiques Bell.

Bell Canada est membre du réseau national Telecom Canada

Bell
des gens de parole

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, vendredi 2 novembre 1990

L'industrie du bois de sciage est satisfaite

QUÉBEC (PC) — L'association des manufacturiers de bois de sciage du Québec a exprimé sa satisfaction, hier, par suite de l'annonce par le ministre délégué aux Forêts Albert Côté d'une réduction de la taxe fédérale sur l'exportation du bois d'oeuvre du Québec.

En vertu d'une entente entre le Québec et les États-Unis, cette taxe est passée hier de 8 % à 6,2 %. Le 1er novembre 1991, le taux sera ramené à 3,1 %.

« Cette bonne nouvelle est la première que l'industrie du bois de sciage du Québec connaît depuis deux ans », a commenté le président de l'organisme, M. Gérard Jacques. Bien sûr, l'industrie aurait souhaité voir cette taxe de 8 % abaissée au moins à 5 % pour la prochaine année, mais je pense que l'équipe de négociation du ministère de l'Énergie et des Ressources s'est surpassée car, au départ, les Américains ne voulaient rien d'autre que le statu quo », a poursuivi M. Jacques.

Le directeur général de l'association, M. Richard Lacasse, a ajouté que les problèmes de l'industrie n'en sont cependant pas au bout de leurs peines. Il en veut comme démonstration le ralentissement dans l'industrie de la construction tant au Canada qu'aux États-Unis, la force du dollar canadien, les taux d'intérêt élevés, une accumulation toujours inquiétante de copeaux au sol et finalement, selon M. Lacasse, certaines difficultés sur les marchés outre-mer.

Il n'en reste pas moins que cette réduction de la taxe américaine « aura l'effet d'une piqure d'adrénaline pour l'ensemble de l'industrie canadienne du sciage qui se prépare dans les prochaines semaines à entreprendre sa propre ronde de négociations pour l'élimination totale du fameux mémoire d'entente avec les Américains concernant l'imposition de la taxe sur les exportations de bois d'oeuvre résineux aux États-Unis », selon l'association.

Les salaires sont le seul obstacle à un règlement chez Stelco au Québec

Sylvain Blanchard

LA QUESTION salariale demeure maintenant le seul obstacle à un règlement chez Stelco au Québec.

En grève depuis trois semaines, les 600 syndiqués de Contrecoeur et de Lachine tentent d'obtenir des augmentations de 85 cents l'heure d'ici 93, alors que l'entreprise refuse pour le moment d'aller au-delà de 45 cents (35 cents à Contrecoeur).

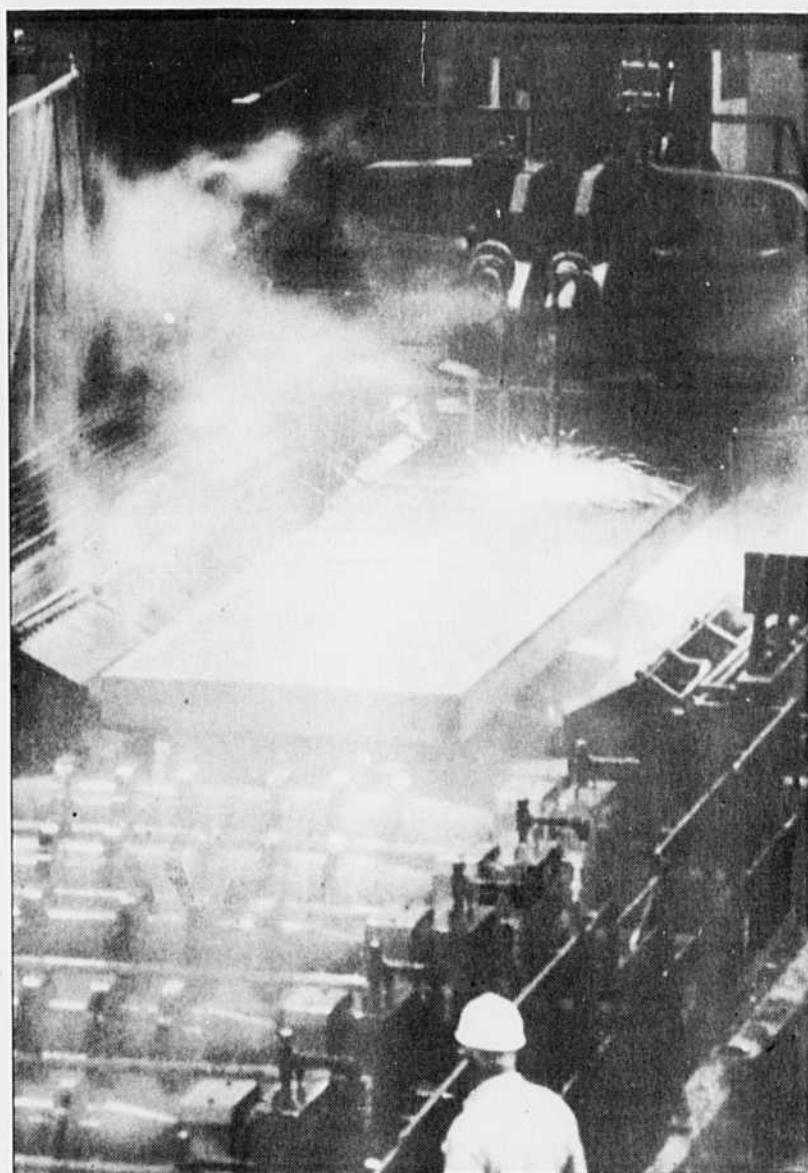
Selon André Tremblay, permanent du Syndicat des métallos qui représente les travailleurs des deux usines Stelco au Québec, une nouvelle offre monétaire devait être présentée hier soir à la table de négociation, offre dont il a été impossible, au moment d'aller sous presse, de prendre connaissance.

Tous les autres éléments qui jusqu'ici empêchaient la conclusion d'une entente sont toutefois réglés et ce, en partie grâce au coup de pouce des 8000 travailleurs de Stelco à Hamilton qui, mercredi soir, ont refusé de se prononcer sur l'entente de principe intervenue la veille avec leur employeur. Une manifestation d'appui à leurs 2000 confrères des neuf autres syndicats de Stelco au pays, qui sont toujours en négociation pour le renouvellement de leur convention collective.

Résultat ou non de cette pression supplémentaire exercée sur l'entreprise, les négociateurs syndicaux au Québec sont quand même parvenus dans la nuit de mercredi à jeudi à obtenir ce qu'ils avaient été incapables de décrocher jusque-là, soit la pleine indexation du fonds de pension des travailleurs et des améliorations importantes au régime d'assurance supplémentaire, ainsi qu'à l'assurance collective, les enjeux majeurs des pourparlers.

Présentement, 10 des 12 usines de Stelco au Canada sont paralysées par une grève. Bien qu'elle offre désormais aux employés de toutes ses usines un règlement identique sur les régimes de retraite, les assurances et le régime de supplément de revenu, la compagnie refuse toujours d'en faire autant sur les salaires.

L'accord-type recherché par les



Présentement, 10 des 12 usines de Stelco au Canada sont paralysées par une grève.

différents négociateurs syndicaux inclut, outre des augmentations salariales de 85 cents l'heure d'ici 93 et l'indexation au coût de la vie, l'engagement de l'employeur à déboursier 4 \$ de plus par mois (selon le nombre d'années de service des individus) dans le fonds de pension des employés, et à y joindre une formule

d'indexation variant entre 3 et 5 %. Il comprend aussi que Stelco augmente sa participation de 50 \$ (de 100 à 150 \$ par employé) dans le régime d'assurance supplémentaire des employés, régime qui permet aux travailleurs licenciés de bénéficier, en plus de l'assurance-chômage, d'un montant forfaitaire.

Le CPQ brandit la menace d'une catastrophe économique

Appel à un front commun pour infléchir Ottawa sur ses politiques monétaire et budgétaire

Pierre April

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Les partis politiques québécois, le patronat et les syndicats doivent faire front commun pour demander au gouvernement fédéral de réduire les taux d'intérêt, de modifier sa politique monétaire et d'assainir les finances publiques pour éviter une catastrophe économique.

C'est ce qu'est venu demander, hier, le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), M. Ghislain Dufour, aux députés du gouvernement libéral et de l'opposition péquiste au cours de rencontres avec les deux caucuses.

« Nous sommes actuellement en récession au Québec », a expliqué M. Dufour au cours d'une conférence de presse qui a suivi ces rencontres. La situation est difficile et sera surtout au cours des six premiers mois de 1991. Le taux de chômage sera élevé et la croissance économique relativement faible.

M. Dufour a souligné que les membres des deux caucuses l'avaient écouté avec beaucoup d'attention et qu'ils ne s'objectaient pas à retenir sa suggestion d'organiser ce front commun.

Ils étaient une quarantaine chez les libéraux, dont le ministre de la Main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle, André Bourbeau, et le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson. Ils étaient 25 au caucus du Parti québécois, dont le chef Jacques Parizeau.

« Sans ignorer le dossier constitutionnel, à poursuivre le président du CPQ, je le leur ai dit que nous souhaitons que les élus du peuple n'y consacrent pas toutes leurs énergies au cours des prochains mois, alors que les problèmes économiques sont nombreux et inquiétants. »

M. Dufour a étoffé sa présentation aux députés de chiffres très alarmants.

Au 31 mars 1990, a-t-il expliqué, la dette fédérale représentait 28 444 \$ par travailleur québécois, et la dette du Québec 28 847 \$, soit une dette totale de 57 291 \$. Au 31 mars 1991, cette dette sera passée à 60 923 \$, soit une augmentation de 6,3 %.

« Pour le seul service de la dette, a ajouté M. Dufour, chaque travailleur québécois a payé en moyenne, en

1990, 2622 \$ au fédéral et 2385 \$ au Québec, soit 5007 \$. En 1991, il lui en coûtera 5576 \$, soit une augmentation de 11,4 %.

M. Dufour, qui est membre de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, a pris la peine de préciser que les questions constitutionnelles ne doivent pas monopoliser le débat au détriment de l'économie.

« Le dossier constitutionnel est certes important, a-t-il dit, mais il serait malheureux qu'il monopolise tous les efforts alors que nos problèmes économiques, dont le taux élevé de chômage, préoccupent peut-être davantage une bonne partie de la population. »

Le CPQ a présenté une série d'au moins trois propositions « pour éviter le pire. »

Le gouvernement devra effectuer des coupures importantes dans les dépenses gouvernementales non essentielles, « surtout celles qui n'affectent pas l'emploi. »

Il devra stimuler l'intérêt à l'égard de la formation professionnelle afin d'empêcher les jeunes décrocheurs potentiels de venir grossir les rangs des chômeurs ou des assistés sociaux.

Le CPQ a aussi demandé au gouvernement de supprimer un certain nombre d'irritants « qui rendent la vie difficile aux entreprises. »

« Selon les gens d'affaires, a précisé M. Dufour, le moins que l'on puisse dire, c'est que le climat économique actuel est difficile. Il importe donc de renforcer la stratégie gouvernementale visant à soutenir l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique mondial. Ce n'est plus le temps des réflexions, c'est le temps de l'action. »

Alors que le président du CPQ cherchait vainement un autre mot que « catastrophe » pour décrire la situation économique actuelle, son directeur de recherche, M. Jacques Garon, a expliqué que si rien n'était fait, le Canada frôlerait le désastre.

« Si on se retrouve avec un paiement sur la dette qui approche 80 %, a-t-il indiqué, vous allez voir un exode massif des investissements, une perte de confiance totale dans la façon dont les dirigeants canadiens peuvent gérer leur économie. Résultats, votre niveau de vie en prendra un drôle de coup et on ne pourra plus financer les programmes sociaux. »

Un débat intense sévit à Québec autour du libre-échange interprovincial

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

QUÉBEC décidera prochainement s'il entend, malgré le climat de l'après-Meech, faire en même temps que les autres provinces ses premiers pas dans le sens du libre-échange interprovincial.

Huit des neuf provinces du Canada anglais et les deux territoires ont ou

sont sur le point de ratifier à temps, pour l'échéance de cette semaine, un accord conclu sans le Québec qui les engage à débarrasser leurs gouvernements de leurs politiques d'achat préférentiel à compter du 1er janvier prochain.

À Québec, l'entente est devenue l'enjeu d'un débat intense entre le ministre de l'Industrie et celui des Affaires intergouvernementales. Débat que le cabinet sera appelé à trancher au cours des prochaines semaines, indique-t-on au cabinet du ministre de l'Industrie.

« On a toujours considéré qu'il est important pour des entreprises québécoises d'accéder à de nouveaux marchés », souligne cependant Dominique Lambert, attachée de presse du ministre Tremblay. L'été dernier, le ministre Gil Rémillard avait lui-même rappelé que Québec avait toujours été favorable au principe d'une libéralisation des échanges entre provinces, mais en soulignant que ce dossier faisait partie de ceux que l'échec du lac Meech a remis en cause.

Au bout du compte, plutôt que de refuser d'emblée les avances du Canada anglais, Québec songe à assujettir sa signature à certains changements à l'entente.

Sous le régime actuel, par exemple, Québec, avec sa politique d'achats centralisés, tomberait plus systématiquement sous le coup des dispositions de l'accord que l'Ontario dont les mêmes achats sont dispersés à l'échelle locale ou régionale.

« Il faut que les politiques d'achat soient comparables partout », insiste la porte-parole du ministre de l'Industrie à Québec.

Lorsqu'ils s'étaient entendus à leur rencontre annuelle du mois d'août pour fixer à cette semaine la ratification de cette entente, les premiers ministres des provinces anglaises voulaient en faire le symbole qu'avec ou sans lac Meech, la vie continuait au Canada.

En bout de ligne, seule la Nouvelle-Écosse a demandé un peu plus de temps avant d'apposer sa signature. Le nouveau gouvernement néo-démocrate de l'Ontario s'est résolu vendredi dernier à entériner l'accord, à la suite d'une intervention personnelle de son principal promoteur, le premier ministre du Manitoba, Gary Filmon, qui avait fait valoir à Bob Rae que sans le feu vert de la plus grosse province du pays à ce premier effort, la cause du libre commerce interprovincial subirait un recul important.

Même si le nouveau premier ministre ontarien avait certaines réserves à s'engager sans le Québec, indique-t-on dans son entourage, il aurait finalement jugé que le principe du libre-échange entre les provinces pesait plus lourd dans la balance que les réticences ponctuelles du gouvernement Bourassa.

Le Manitoba est maintenant sur le point d'expédier des lettres aux deux seuls gouvernements qui ne sont pas prononcés, c'est-à-dire Québec et Ot-

tawa, les invitant à se joindre au projet d'ici la fin de l'année.

Il est presque certain que le gouvernement fédéral voudra avoir au préalable des entretiens avec le Québec à ce sujet, indique à Ottawa un des hauts fonctionnaires associés au dossier.

Mais le gouvernement fédéral a participé du début à la fin aux cinq années de négociations qui aboutissent à cette entente, et il est peu probable qu'il s'exclut du résultat, même si le gouvernement Bourassa manque à l'appel.

L'entente prévoit qu'Ottawa pourra maintenir des pratiques d'achat préférentiel à des fins de développement régional. Une condition sine qua non des petites provinces, en particulier les Maritimes, qui est susceptible de limiter les nouveaux horizons que le libre commerce intergouvernemental aurait pu ouvrir à des entreprises du Québec ou de l'Ontario.

Même si elle entre en vigueur le 1er janvier, l'entente accordée des délais aux gouvernements pour se débarrasser en douceur de certaines de leurs pratiques préférentielles. D'ici cinq ans au plus tard, les gouvernements au Canada ne devraient plus faire de discrimination en fonction de la géographie pour leurs achats dans la plupart des secteurs. À noter cependant que l'accord ne touche ni les grands projets de construction des provinces et d'Ottawa, ni les achats des sociétés de la Couronne.

Confusion à Moscou autour du nouveau rouble

MOSCOU (AFP) — L'introduction d'un nouveau taux de change pour le rouble commercial a créé la confusion à Moscou, où les banques ont cessé de vendre des dollars, les magasins réservés aux achats en devises fortes ont fermé leurs portes pour la journée et d'autres organisations d'État ont refusé des commandes de marchandises libellées en devise américaine.

Le nouveau taux, instauré par un décret présidentiel du 26 octobre, dévalue le rouble commercial — utilisé pour les transactions commerciales avec l'étranger — de 66 % par rapport au dollar. Selon ce nouveau taux, qui était resté inchangé depuis 1961, un rouble commercial vaut désormais 60 cents US, contre 1,6 \$ US auparavant.

L'introduction de ce taux a désorienté la plupart des Moscovites. Une banque de la capitale a dû refuser de vendre des dollars à ses clients, arguant qu'ils ne connaissent pas encore le nouveau taux de change.

En plus de son taux commercial, la devise soviétique a également un cours officiel, qui n'a virtuellement plus de signification économique, établi à 0,55 rouble pour un dollar. Ce taux est maintenu pour que l'URSS ne voit pas une partie de ses créances vis-à-vis des pays du Tiers-Monde, libellées en roubles, s'envoler en fumée.

Pour les touristes, le dollar s'échange à 5,5 roubles. Sur le marché noir, il s'échange actuellement à 15 roubles.

Légère baisse du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada a diminué hier, passant de 12,66 % à 12,61 %.

La veille, Statistique Canada signalait que le Canada a enregistré un recul de 0,5 % de son Produit intérieur brut au mois d'août dernier. L'agence fédérale rapportait aussi que la forte augmentation des prix du pétrole brut, consécutive à la crise du golfe Persique, commençait à faire sentir ses effets sur l'économie canadienne.

Selon les économistes, le dernier « bulletin de santé » économique de l'agence fédérale confirme que le Canada est bel et bien en récession.

La Fédération de Russie lance sa réforme économique de 500 jours

MOSCOU (Reuter-AFP) — La Fédération de Russie, la plus puissante des républiques soviétiques, a officiellement lancé hier son propre programme de réformes économiques, plus radical que celui du pouvoir central, destiné à la conduire en 500 jours vers l'économie de marché.

L'objectif de ce plan est d'éliminer tout contrôle sur les prix d'ici 1992 et de privatiser l'ensemble de l'économie pour laisser jouer les lois du marché.

Dans une première étape (100 jours) on prévoit la création d'une commission pour superviser et coordonner le processus de réforme dans les différentes régions de la république.

Les citoyens soviétiques comme les étrangers pourront jouir du droit de propriété privé. Début des réformes bancaires et agraires, lancement du programme de privatisation et réduction des dépenses publiques.

Un contrôle strict de la masse mo-

nétaire permettra, comme c'est le cas au niveau national, de contrôler l'inflation dans le cadre de la libération progressive des prix.

Des mesures extraordinaires seront nécessaires pour protéger la population contre la hausse des prix et le chômage.

Un taux de change unique pour le rouble remplace le système complexe des « coefficients » qui réglaient le taux de change dans les opérations commerciales avec l'étranger.

Au cours de la deuxième étape de 150 jours les prix d'un grand nombre de biens et services seront déterminés par l'offre et la demande. Mais les prix des produits de base resteront sous contrôle.

D'ici la mi-1991, les revenus devront être indexés sur les prix. Le crédit sera strictement encadré et de nouveaux impôts seront introduits.

Extension des privatisations et transformation de nombreuses en-

treprises d'État en sociétés de participation. Les entreprises non rentables devront fermer.

Les autorités régionales et locales devront prendre en charge leur propre budget, la politique des prix, les subventions, l'indexation des revenus et toute autre mesure qui apparaîtra nécessaire.

Dans une troisième étape de 150 jours, les ministères et autres instances gouvernementales qui interviennent dans l'activité économique seront supprimés. Une législation antitrust sera adoptée et la concurrence encouragée.

Finalement, au cours de la quatrième étape de 100 jours, l'économie de marché devra commencer à fonctionner. Les résultats de l'industrie légère et de la production agricole devront permettre de sortir de la crise.

Des aides seront accordées aux petites entreprises et la concurrence étrangère devrait commencer à avoir des effets sur le marché intérieur.

Le premier prix.



- Les caractéristiques remarquables du Panafax UF-170 de Panasonic en font un premier de classe. Et ce, à un prix plus qu'abordable.
- Il offre des caractéristiques impressionnantes, comme la transmission en 12 secondes, l'impression haute définition, la composition automatique de 100 numéros pré-enregistrés et une mémoire presque deux fois plus volumineuse que celle d'autres télécopieurs à prix comparable.
- Sans parler de la meilleure performance de toute l'industrie en matière de fiabilité.
- Vous avez également le choix parmi une gamme complète de télécopieurs Panafax de Panasonic. Le souci de la perfection.

Panafax MD

audi

AUDI ÉLECTRONIQUE L'autre compagnie de téléphone

(514) 335-5533

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1644.12 + 3.92
TSE-300	3085.00 + 3.74
Dow Jones	2454.95 + 12.62
Dollar canadien (US Cents)	85.86 + .15
Or (New York-US\$)	381.50 + 2.10

(PC)

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Contradiction

ORLANDO (AFP) — Le couple Bush devra accorder ses violons. Le président américain a déclaré hier un démenti public à des propos de sa femme, Barbara qui affirmait que son président de mari était prêt à envisager de rencontrer le président Saddam Hussein. Lors d'une conférence de presse à Orlando, le chef d'État américain a déclaré qu'il n'était pas question de rencontrer M. Hussein avant que celui-ci ne retire ses forces du Koweït, conformément aux résolutions de l'ONU. À un journaliste qui lui demandait si M. Bush était prêt à envisager de rencontrer le président irakien en tête-à-tête, Barbara Bush avait répondu à Omaha, dans le Nebraska : « Je pense qu'il envisagerait d'importer quoi » pour rendre le Koweït aux Koweïtiens et rapatrier les troupes américaines. La première dame des États-Unis avait ajouté que son mari pensait 24 heures sur 24 au sort des Américains retenus en Irak et au Koweït depuis l'invasion de ce pays par les troupes irakiennes le 2 août dernier.

Mécontentement

LONDRES (AFP) — Les forces de sécurité irakiennes ont arrêté le 25 octobre 150 membres des tribus Shamer et Jebour dans la région de Mossoul (nord de l'Irak) au cours d'une opération lancée contre les déserteurs de l'armée irakienne, indique le Parti Démocratique du Kurdistan (PDK, principal parti d'opposition kurde en Irak). Dans un communiqué publié à Londres, le PDK indique que cette opération donne la mesure du mécontentement au sein de l'armée, les deux tribus ayant toujours fourni les troupes d'élite des forces armées. Selon le PDK, l'armée irakienne d'occupation au Koweït manque de vivres. « Des milliers de déserteurs se cachent dans les villes ou ont fui dans la campagne ». Des centaines ont gagné le Kurdistan pour rejoindre la résistance tandis que d'autres ont fui vers la Turquie et l'Arabie saoudite, affirme le PDK.

Otages danois

COPENHAGUE (AFP) — Les 43 otages danois retenus en Irak ont refusé hier une initiative privée de la Croix-Rouge danoise en vue d'envoyer une délégation à Bagdad pour tenter d'obtenir leur libération, a indiqué le ministre des Affaires étrangères à Copenhague. La Croix-Rouge danoise avait été sollicitée mercredi par les familles des otages, qui réclamaient une action urgente pour faire sortir leurs proches du gupéir irakien. Mais les otages, réunis à l'ambassade du Danemark à Bagdad, ont souligné dans un télégramme adressé au ministre des Affaires, que le « temps n'est pas opportun pour entamer pareille initiative mais qu'ils pourraient l'envisager à l'avenir ». Le chef de la diplomatie de Copenhague, M. Uffe Ellemann-Jensen, avait reçu mercredi plus d'une centaine de membres des familles des otages pour leur expliquer le refus du Danemark d'engager des négociations séparées avec l'Irak dans le but de libérer leurs proches. Ce refus est destiné à ne pas briser l'élan de solidarité internationale contre l'Irak.

Mieux vaut la guerre

PARIS (AFP) — Mieux vaut la guerre que le déshonneur, a lancé hier le cardinal Albert Decourtray, président de la conférence épiscopale de France, en commentant la crise du Golfe dans des interviews aux médias. « La guerre est horrible, mais il y a des cas où l'injustice est telle qu'elle en devient préférable à la lâcheté », a déclaré le cardinal dans la soirée à la télévision. Or prendre des otages constitue une « injustice extraordinaire », a-t-il ajouté. Interrogé à la radio dans la matinée, le cardinal avait vivement dénoncé ce « défi aux lois les plus élémentaires de l'humanité ». « Mieux vaut mourir pour la liberté que d'accepter la servitude », a-t-il dit en se félicitant de « l'attitude de fermeté de la France ». Le cardinal, qui s'exprimait à l'occasion de la Toussaint et de la fête des morts, a jugé que le même raisonnement devait s'appliquer au Liban. Ce pays est victime de la lâcheté internationale, a-t-il déploré en faisant allusion à la mainmise syrienne sur la région chrétienne. « Il n'y a guère plus que la France pour soutenir le Liban », a-t-il regretté.

Nouvelles troupes

DHARAN (Reuters) — La Syrie envoie actuellement de nouvelles troupes en Arabie saoudite, où elles vont rejoindre la force multinationale déjà en place face à l'Irak, ont déclaré hier les autorités saoudiennes. L'arrivée d'un nouveau contingent en Arabie saoudite, dimanche, signifie que Damas ne revient pas sur son engagement aux côtés de la force multinationale, bien que les autorités syriennes se soient récemment élevées contre une augmentation des livraisons d'armes américaines à Israël. La Syrie a déjà envoyé environ 3000 hommes en Arabie saoudite et un millier d'autres aux Émirats arabes unis. Elle s'est engagée à en envoyer 15 000 autres, appuyés par 300 chars. Mais la division blindée n'est toujours pas arrivée.

Howe démissionne du cabinet britannique

L'intransigeance de Thatcher sur la politique européenne provoque le départ du ministre

LONDRES (AFP) — Le vice-premier ministre britannique et leader de la majorité à la Chambre des communes, Sir Geoffrey Howe, a démissionné hier à la suite de désaccords sur la politique européenne du gouvernement britannique, portant un sérieux coup à Mme Margaret Thatcher.

Le remplaçant de Sir Geoffrey sera nommé aujourd'hui, a-t-on indiqué de source officielle.

M. Howe a reproché à Mme Margaret Thatcher d'avoir donné au débat européen un ton de nature à nuire à « l'influence de la Grande-Bretagne dans ce débat de première importance ».

« Il sera vital, pour notre succès électoral et pour l'avenir de la nation, de trouver et de maintenir une unité de vues sur la question européenne au sein de notre parti », écrit Sir Geoffrey dans sa lettre de démission à Mme Thatcher. « En toute honnêteté, je me sens maintenant in-

capable de partager votre avis sur la bonne manière d'aborder cette question », ajoute-t-il.

Dans sa réponse à Sir Geoffrey, le premier ministre britannique regrette cette démission, « qui intervient de manière inattendue ». « Votre lettre fait référence à des différences entre nous sur l'Europe. Je ne crois pas que celles-ci soient aussi importantes que vous le suggérez », ajoute Mme Thatcher.

Sir Geoffrey, dont la démission a été acceptée par le premier ministre « plus avec tristesse qu'avec colère », était le dernier survivant du premier cabinet formé par Mme Thatcher, en 1979. Son départ, qui illustre les divisions au sein du gouvernement et du Parti conservateur, notamment sur les questions européennes, intervient à un très mauvais moment pour la Dame de Fer, à un peu plus d'un an des élections générales.

Les divisions sur l'engagement de la Grande-Bretagne dans la cons-

truction européenne ont déjà provoqué le départ de plusieurs ministres, dont celle du chancelier de l'Échiquier, M. Nigel Lawson, le 26 octobre 1989.

Bien que très proche de Mme Thatcher, Sir Geoffrey avait subi de mauvaise grâce, en juillet 1989, une promotion immédiatement interprétée par l'ensemble de la classe politique comme une sanction. Chef de la diplomatie britannique depuis six ans, après avoir été pendant quatre ans chancelier de l'Échiquier, il avait été nommé au poste, non officiel, de vice-premier ministre, et était devenu leader de la majorité à la Chambre des Communes.

Les relations entre Sir Geoffrey et Mme Thatcher, estiment les observateurs, s'étaient tendues au cours des derniers mois.

Calmé et modéré sur la politique européenne, Sir Geoffrey avait été immédiatement troublé par l'attitude intransigente de Mme Thatch-

cher au sommet de Rome, le week-end dernier, où elle a refusé, dans les termes les plus définitifs, d'envisager l'instauration d'une monnaie unique en Europe.

Dans une interview télévisée, il avait laissé entendre dimanche qu'il ne lui semblait pas que cette position fût la bonne. Mais, avait-il dit, le gouvernement britannique s'est déjà démarqué à plusieurs reprises de ses partenaires, mais a fini pas se joindre à eux. Comme pour l'entrée de la livre dans le SME, sujet qui avait provoqué la démission de Nigel Lawson.

Mardi, lors de la séance des questions au premier ministre, Sir Geoffrey avait écouté d'un air morne Margaret Thatcher défendre ardemment la livre Sterling.

Sir Geoffrey et Mme Thatcher ont eu un entretien d'une demi-heure hier en fin de journée au 10 Downing Street, au cours duquel Sir Geoffrey a présenté sa démission. Le premier ministre, a-t-on indiqué de source of-

ficielle, n'avait pas été informé auparavant des intentions de Sir Geoffrey.

« Mme Thatcher est mordue par celui qu'elle a traité comme un paillasson, elle le mérite bien », a aussitôt estimé le leader du Parti travailliste, M. Neil Kinnock. Selon lui, les ministres qui « sont d'accord avec Geoffrey Howe devraient se lever pour être comptés ».

« Sir Geoffrey a parlé sur l'Europe au nom de beaucoup de députés conservateurs, et, de plus en plus, le premier ministre est isolé sur cette importante question », a de son côté déclaré un député tory, M. Conal Gregory.

Le leader des démocrates libéraux, M. Paddy Ashdown, a quant à lui qualifié de « coup mortel pour le gouvernement Thatcher » la démission de Sir Geoffrey. « Le motif en est l'Europe, et la division du Parti conservateur est maintenant irréparable », a ajouté M. Ashdown.

Bagdad libère quatre Américains

BAGDAD (AFP) — Le président irakien Saddam Hussein a autorisé hier quatre otages américains âgés ou malades à quitter l'Irak, alors que le ministre irakien de l'Information, M. Latif Nassif Jassem, a démenti les allégations américaines sur de mauvais traitements infligés aux otages.

La décision de libérer les quatre « invités » américains de l'Irak, selon l'expression utilisée par Bagdad, a été prise en réponse à une demande en ce sens d'une délégation de l'Association de réconciliation arabo-américaine, en visite actuellement en Irak, selon l'agence irakienne INA.

INA ne donne aucune précision sur la composition de cette délégation ou sur cette association inconnue jusque-là.

La décision irakienne intervient, note-t-on, au lendemain de la déclaration du président George Bush, affirmant en avoir assez du traitement infligé par l'Irak aux otages américains. Selon lui, l'Irak « affame les gens » de l'ambassade des États-Unis au Koweït.

Démentant cette accusation, le ministre irakien de l'Information a affirmé lors d'une conférence de presse hier à Bagdad que « les invités étrangers vivent dans des conditions très normales ».

Selon lui, les déclarations de M. Bush sont des « mensonges propagés par le gouvernement américain afin de trouver un prétexte pour mettre en application leurs plans suspects ».

Mercredi soir, un porte-parole du ministère irakien des Affaires étrangères avait rejeté les propos de M. Bush et affirmé que Washington « a recours aux mensonges pour préparer la voie à une agression mili-

taire contre l'Irak ».

« Nous avons mis à la disposition de tous les invités de l'Irak, qui ne sont pas des otages, tous les moyens de repos, conformément à nos traditions arabo-islamiques », a pour sa part dit M. Nassif Jassem, en réitérant l'invitation irakienne des familles des otages à les visiter à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

Aux États-Unis, le président George Bush a mis hier le Golfe au centre de son discours politique, en entamant cinq jours de campagne non-stop jusqu'aux élections législatives de mardi prochain avec l'objectif de limiter les dégâts pour le parti républicain et de redorer son blason terni par la crise budgétaire.

M. Bush a souligné sa détermination d'obtenir le retrait irakien du Koweït et sa préoccupation pour les Américains otages de l'Irak.

« Je veux désespérément une solution pacifique à cette crise », a déclaré M. Bush dans deux discours consécutifs, à Burlington et à Mashpee (Massachusetts). Mais, a-t-il dit, « aujourd'hui je suis plus déterminé que jamais : cette agression (irakienne) ne continuera pas (...) Il n'y aura pas de compromis, aucun ».

« La brutalité contre des citoyens innocents ne sera pas tolérée et ne se poursuivra pas. La violation claire de la loi internationale par (le président irakien) Saddam (Hussein) ne se poursuivra pas. Oui cela veut dire que son agression brutale ne se poursuivra pas », a-t-il dit. M. Bush a souligné la situation des otages, affirmant que « même Adolf Hitler » n'avait pas eu recours à des otages comme boucliers humains.

Raid israélien au Liban

RACHAYA, Liban (AFP) — Trois combattants du FPLP-CG (Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général) ont été tués et deux autres blessés, ainsi que 12 civils libanais, dans un double raid israélien hier sur des positions palestiniennes et libanaises dans le sud de la plaine de la Bekaa sous contrôle syrien, selon un bilan de la police.

Ce double raid a été mené par deux chasseurs bombardiers, au lendemain de l'interception au Liban sud d'une voiture bourrée d'explosifs

et l'arrestation de ses occupants qui projetaient, selon une source militaire israélienne, de mener une attaque suicide.

À Jérusalem, un porte-parole militaire a confirmé que l'aviation a attaqué des objectifs « qui servaient de base de départ à des opérations terroristes contre Israël ».

Les deux appareils ont largué deux bombes sur un bâtiment de trois étages servant de base au FPLP-CG de M. Ahmad Jibril, le détruisant entièrement, a indiqué la police.



De Klerk rencontre Buthelezi

PHOTO AP

Le président Frederik de Klerk et le président du parti Inkatha de la Liberté, Mangosuthu Buthelezi, ont eu un entretien à Pretoria hier en prévision des prochaines négociations constitutionnelles entre tous les groupes raciaux. À l'issue de l'entretien, M. de Klerk a déclaré que les deux parties avaient mis l'accent sur l'urgence qu'il y avait à entamer les négociations. Le

gouvernement avait annoncé qu'il espérait que ces négociations commencent avec la nouvelle année. M. de Klerk a affirmé qu'il a été convenu de réactiver deux commissions conjointes en prévision de ces négociations : l'une comprenant l'Inkatha et le gouvernement, l'autre comprenant l'Inkatha et le Parti national de M. de Klerk. Le chef Buthelezi, qui est également premier ministre du bantoustan du KwaZulu, est le deuxième dirigeant noir en importance en Afrique du Sud après le vice-président du Congrès national africain (ANC) Nelson Mandela.

Le Front populaire réclame la sécession de la Moldavie

MOSCOU (Reuters) — Le Front populaire au pouvoir en Moldavie soviétique a demandé hier au Parlement de la république de faire sécession d'avec l'URSS et d'ordonner à Moscou de retirer toutes ses forces.

Un porte-parole du Front a expliqué que cette demande était liée aux velléités séparatistes de la minorité turcophone gagauze. Elle doit être débattue au Parlement moldave, qui a entamé hier une session à huis clos. « On ignore pour l'instant si une exigence si radicale, dont le seul équivalent en URSS est la déclaration d'indépendance lituanienne en mars dernier, peut recevoir le soutien du Parlement, où le Front populaire a besoin des conservateurs pour atteindre la majorité ».

Le Front populaire « exige que le Parlement prononce la sécession immédiate et inconditionnelle d'avec l'URSS et réclame le retrait de tou-

tes les troupes soviétiques (...) ainsi que la fin des activités des organes du KGB », lit-on dans l'appel.

Le Front demande également le déploiement en Moldavie de troupes des Nations unies.

Des nationalistes moldaves ont imposé ce week-end un blocus du territoire gagauze après la tenue d'élections sur l'indépendance par les 150 000 turcophones de Moldavie.

Des troupes du ministère de l'Intérieur ont été envoyées sur place pour faire respecter l'état d'urgence.

Le Front populaire a déclaré que l'envoi de ces unités était une grave erreur car elles ignorent ses instructions.

Selon l'agence Tass, la situation dans la république reste préoccupante, malgré le départ de presque tous les détachements de volontaires déployés dans la région à la fois par les Moldaves et les Gagauzes.

Le PC géorgien chassé du pouvoir

MOSCOU (Reuters) — Le Parti communiste a perdu le pouvoir qu'il exerçait depuis 68 ans dans la république soviétique de Géorgie, à la suite des élections pluralistes de dimanche dernier, rapportait hier l'agence Tass, qui cite les résultats officiels.

L'alliance de la Table ronde, coalition de mouvements nationalistes et anticommunistes, a obtenu 54,3 % des voix aux élections législatives, précise Tass.

Selon Tass, le PC n'a recueilli que 29,42 % des voix.

Ce scrutin était le premier en

Union soviétique autorisant la participation de plusieurs partis politiques.

En raison d'un système complexe de représentation proportionnelle, la Table ronde prend le contrôle de 147 des 250 sièges du Parlement géorgien.

L'alliance était conduite par Zviad Gamsakhourdia, fervent partisan de l'indépendance de la Géorgie et militant anticommuniste de longue date. Agé de 51 ans, il n'a pas précisé comment il comptait procéder pour

obtenir l'indépendance de sa république.

La campagne électorale a été marquée par un attentat contre un dirigeant indépendantiste, Georgi Tchanouria, blessé par balle dans une rue de Tbilissi, capitale de la république.

Le PC a perdu le contrôle de plusieurs Parlements en URSS, dont ceux de Lituanie et de Moldavie. La Fédération de Russie est dirigée par Boris Eltsine, qui a démissionné du parti en juillet.

Les communistes étaient au pouvoir en Géorgie depuis que l'Armée rouge avait écarté du pouvoir en 1921 un gouvernement dominé par les Mencheviks, rivaux des Bolcheviks de Lénine.

Dans les années 1920 et 1930, Staline, originaire de cette région, a ordonné des purges sanglantes dont ont été victimes des milliers de personnes.

Walesa critique Mazowiecki

MADRID (AFP) — Le premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki « a toujours été un homme politique faible et continue à l'être. Et c'est pour cela que ses propositions sont ridicules », affirme Lech Walesa dans une interview que publie aujourd'hui le journal madrilène ABC.

« C'est moi qui ai nommé Mazowiecki à son poste (...) Si j'avais

été aussi ambitieux que lui, il n'aurait jamais été premier ministre », ajoute le leader syndical, devenu le principal rival de M. Mazowiecki pour les élections présidentielles polonaises du 25 novembre prochain.

« Mes ennemis ont tenté de me présenter comme un dictateur, mais je n'en suis pas », souligne-t-il.

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre : vos poumons



audi AUDI ÉLECTRONIQUE L'autre compagnie de téléphone

(514) 335-5533

Fax populi.



- Le Panafax UF 170 de Panasonic : un appareil remarquable à prix populaire.
- Il offre des caractéristiques remarquables, comme la transmission en 12 secondes, l'impression haute définition, la composition automatique de 100 numéros pré-enregistrés et une mémoire presque deux fois plus volumineuse que celle d'autres télécopieurs de prix équivalent.
- Vous obtenez la meilleure performance de toute l'industrie en matière de fiabilité.
- Vous avez également le choix parmi une gamme complète de télécopieurs Panafax de Panasonic. Le souci de la perfection.

Panafax MD de Panasonic Le souci de la perfection

ÉDITORIAL

Le piège des bons sentiments

LE CHOIX qui s'offre aux électeurs de Montréal, dimanche, manque d'originalité. Selon toute vraisemblance, sans véritable solution de rechange, mais aussi pour des motifs nettement plus positifs, les Montréalais reporteront au pouvoir pour un second mandat le maire Jean Doré, avec une majorité de conseillers issus du Rassemblement des citoyens de Montréal. C'est aussi le choix du DEVOIR.

Il n'en reste pas moins que la vitalité démocratique à l'hôtel de ville exige la présence d'un nombre significatif de membres de l'opposition. C'est une décision qu'il appartiendra à chaque électeur de prendre dans son district en portant son vote sur le meilleur candidat, homme ou femme.

En se présentant devant les électeurs, le RCM n'a pas eu à renouveler substantiellement une plate-forme où les maîtres mots sont : poursuivre, continuer, étendre, élargir, consolider, intensifier, améliorer, optimiser, revenir à la charge...

Toute formation politique présente ses côtés agaçants, voire ses tics. Au RCM, c'est la verbo-motricité. Ses principaux porte-parole manient la langue avec une dextérité sans égale. Devant un micro, ils sont intarissables. Interrogez-les, ils dissertent sur l'infini avec une parfaite maîtrise du jargon socio-technico-bureaucratique. Soulevez une objection, ils joueront les étonnés devant un tel déficit mental, avec un rien de l'arrogance contenue de la go-gauche assagie et accompagnement de vibratos intello-populistes.

Cette logomachie, qui fait la place gênée aux rêves les plus emphatiques, cadre mal avec la modestie des moyens qui sont à la disposition des municipalités, même des villes centrales, et le côté terre-à-terre des tâches quotidiennes qui leur incombent.

Certes, la Ville doit se doter d'un plan d'urbanisme, travailler au développement économique de son territoire, relancer l'emploi, veiller au bien-être de ses citoyens, assurer sa renommée internationale. Elle peut aussi s'inquiéter du sort des Noirs en Afrique du Sud et de la paix dans le monde. Mais, dans la vie de tous les jours, la Ville entretient ses rues et ruelles, ses trottoirs, ses lampadaires, ses arbres, ses espaces verts, ses feux de signalisation, ses équipements de loisirs, ses bibliothèques, mille et une petites choses qui font parfois toute la différence.

Simultanément, Montréal, surtout en son centre, affronte le lourd défi du re-

nouvellement d'infrastructures héritées d'un autre âge et en grand besoin de réfection (ponts, viaducs, tunnels, aqueducs et égouts), ce qui nécessiterait des immobilisations dont elle est incapable. La Ville est en mal de capital physique, mais aussi de capital humain avec la montée des multiples problématiques sociales qui cangrènt toutes les grandes agglomérations, y semant l'insécurité.

Devant ces défis, Montréal paraît assez démunie. Les grands leviers sont ailleurs : à Québec, à Ottawa, dans les conseils d'administration des grandes sociétés, privées ou publiques, ici ou à l'étranger, et même dans les puissants incubateurs de tendances sociales de quelques États américains. La Ville n'est pas maître d'un destin qu'elle subit plus qu'elle n'infléchit.

Il y a aussi le fait que, sous l'administration du RCM, Montréal a vu le piège des bons sentiments se refermer sur elle plus souvent qu'à son tour. Il ne se

pas un fardeau que les Montréalais n'ont pas les moyens d'assumer.

Aussi les idiosyncrasies ércémistes amènent-elles les dirigeants de ce parti à tenir des discours ou à prendre des décisions qui vont à hue et à dia. Proclamer la priorité du transport en commun, tout en réclamant des investissements colossaux pour enfoncer une autoroute dont on veut faire la « colonne vertébrale » de tout le transport routier québécois. Presser les banlieues et les automobilistes de contribuer au financement de son réseau autobus-méto, tout en maintenant une politique abusive de bas tarifs qui prive la STCUM des millions dont elle aurait besoin pour son développement. Valoriser la vie démocratique municipale en invitant le bon peuple à se transformer en ruche bruisante de consultations tous azimuts, mais à grand renfort de documents hermétiques rédigés dans le plus pur jargon des bureaucraties nombrilinaires...

Un mot sur les relations de travail. Tout baigne dans l'huile... et dans l'argent. L'administration du RCM a réussi à renouveler sans accrochages toutes ses conventions collectives; la STCUM semble devoir réussir le même exploit; ce pourrait être le grand schelem. Il y a une ombre au tableau. Depuis que les municipalités exploitent à elles seules tout le champ de l'impôt foncier, leurs coffres regorgent d'espèces sonnantes et trébuchantes qu'elles partagent généreusement avec leur personnel à tous les niveaux, y compris le maire et ses conseillers. Résultat : les employés municipaux, qui ont échappé au choc de la récession de 1982-1983, se classent aux premiers rangs de tous les salariés, avec une avance que certains évaluent à pas moins de 20 %. Avec le retour des commissions scolaires dans cette chasse-gardée, les données du problème changent. Dans le même temps, le gouvernement remet en cause le cadre de partage des responsabilités et des champs d'impôt entre les niveaux provincial et municipal. La prochaine ronde pourrait s'en ressentir.

Finalement, le grand intérêt des élections de dimanche réside dans le fait que les Montréalais sont appelés à choisir les personnes qui assumeront, dans les faits, un véritable leadership régional. M. Doré a raison de le souligner. Quant au RCM, il devra apprendre à voir dans Montréal autre chose que le cœur affaibli d'un organisme chance-lant.

JEAN FRANCOEUR

Un moteur anémique en grand besoin de capital physique et humain

Il ne passe pas une semaine sans qu'un groupe ou un autre, poussé par les meilleures intentions, mette en marche le carrousel des statistiques misérabilistes : un taux de chômage alarmant, des revenus plus bas que la moyenne, une population qui vieillit, un piètre bilan de santé, et même la faim qui se répand. Pour habiter une ville pareille, il faut être Mère Teresa ! Cette curiosité morbide complique la tâche d'une administration elle-même assez portée à curer publiquement ses abcès avec des tessons. Job sur son fumier. Les bons sentiments ne font pas (toujours) les bonnes politiques.

Le cas du règlement de la STCUM sur la mendicité dans le méto et celui de l'ouverture du refuge Dernier Recours sont autant de caricatures d'une tendance contre laquelle le RCM devra se prémunir. Montréal ne peut mener en solitaire sa propre politique sociale. Elle doit le faire en concertation étroite avec l'ensemble du Québec. Agir autrement c'est s'exposer à devoir accueillir toute la misère du pays, sinon du monde. C'est

LETTRES AU DEVOIR

La voix autochtone doit se faire entendre

APRÈS LES problèmes que la province a vécus ces derniers mois avec les autochtones, problèmes qui ont eu leur répercussion à la grandeur du pays et terni l'image du Canada à l'étranger, je n'arrive pas à comprendre que le gouvernement ne soit pas encore suffisamment sensibilisé aux droits de ces peuples qui nous ont précédés sur notre territoire, pour leur accorder au moins une voix au sein de la commission qui doit étudier l'avenir constitutionnel du Québec.

Ces autochtones sont chez eux, au Québec, au moins autant que nous-mêmes pouvons le prétendre ! Pourquoi les tenir à l'écart de discussions qui pourraient, s'ils n'ont voix au chapitre, leur tenir encore pour des siècles, peut-être, en état d'infériorité ?

En vertu de quel principe de justice, je me le demande, peut-on refuser aux autochtones d'avoir au moins un représentant à la commission ci-dessus mentionnée ? Une voix ne fait pas la majorité au sein d'une assemblée délibérante de plus de trente personnes. Le rapport de ladite commission ne ralliera sûrement pas l'unanimité des participants, d'ailleurs, si l'on en juge par les dissensions que révèle la nomination des commissaires. Mais, au moins, si une voix autochtone peut faire entendre le point de vue de ceux-ci, on peut espérer que les commissaires, peu importe leur allégeance politique, sauront honnêtement reconnaître et consigner dans leur rapport les droits légitimes de ces peuples qui méritent notre considération.

Paul-E. Touchette
Drummondville, 25 octobre 1990

Jouer à l'amour ou l'illusion d'un gadget

J'AVAIS déjà décidé de vous écrire au sujet de l'éditorial de Mme Lise Bissonnette : « Le Devoir, un projet » (25 septembre 1990). Pour un journal qui se veut différent et qui doit être différent, vous avez omis une dimension importante : la dimension spirituelle, qui est plus qu'un élément d'héritage culturel québécois. La dimension spirituelle qui est indéracinable de l'être humain (E. Durkheim), sans mettre en retrait la réussite, l'argent, la puissance, apporte à la recherche des solutions une approche qui colle à l'humain, d'une façon non passagère et non accommodante. Un article de l'édition du 24 octobre m'incite à vous écrire maintenant.

Un journal comme « le vôtre », que vous aimeriez voir devenir « le nôtre », ne peut pas ressourcer ses lecteurs et les garder de son côté quand il fait place à des articles comme : « L'Amour à 15 ans », dans le numéro du 24 octobre 1990. Voilà un exemple démontrant comment mépriser la démarche de croissance et de responsabilité des jeunes. Au lieu de contrer le fléau de certaines maladies en invitant clairement et dynamiquement les jeunes à façonner leur autonomie, à identifier leur prise de conscience, à équilibrer leur formation par l'analyse de leurs choix et de leurs conséquences, on leur dit : voici des gadgets. Vous prendrez vos responsabilités un peu plus tard; amusez-

vous en exploitant l'autre et en vous laissant exploiter, en autant que cela vous amuse.

Je ne suis pas naïf et je sais que les jeunes ne couperont pas les essais sexuels. Mais je sais aussi qu'ils ne demandent pas l'approbation aveugle des adultes qui vivent beaucoup d'incohérences. Je sais aussi, comme vous, que les gadgets donnent l'illusion d'arrêter le fléau.

Quand Mme Émond dit que les jeunes veulent qu'on les aide à former leur jugement, elle fait montre d'une piètre performance en faisant l'éloge et la promotion de la distribution de condoms et en se réjouissant de la supposée trouvaille publicitaire qui est un affront à la formation des jeunes.

Si vous pensez que la mise au rancart de la dimension spirituelle (dans son sens premier et large) est opportune pour votre journal en projet, vous verserez vous aussi dans le virage idéologique du court terme en attendant le prochain virage idéologique de court terme.

Le rôle de l'école, c'est d'éduquer, non de faire fonctionner des distributrices à « gadgets ».

Raymond Éthier
Tracy, 26 octobre 1990

La souveraineté, malgré (ou sans) Trudeau

JE NE SUIS pas encore remis des vachardises de mon collègue du *Globe & Mail*, Jeffrey Simpson, qui a sorti lundi dernier, comme dirait Trudeau, sa « plume ébréchée ». Il a le droit de n'avoir point aimé mon livre, *Trudeau le Québécois*, ou plutôt l'excellente traduction anglaise qu'en a faite notre collègue, Hubert Bauch, de la *Gazette*. Mais ce n'est pas une raison pour éclabousser les 25 000 Québécois, dont de nombreux lecteurs du *DEVOIR*, qui l'ont acheté, apprécié, et fait lire à des milliers d'autres.

Trois brefs commentaires sur ce pamphlet de lundi matin :

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur
Albert Juneau
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette
Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

— Je dois solennellement affirmer que jamais la directrice du *DEVOIR*, Mme Lise Bissonnette, ne m'a parlé, d'un air « dédaigneux » ou autrement, des « vieilles obsessions » de Pierre Elliott Trudeau.

— Je n'ai jamais écrit, ni osé prétendre, que Trudeau ne soit pas un vrai Québécois. Tout au plus ai-je rapporté l'opinion d'authentiques Québécois, comme André Laurendeau (« il a l'air d'un Canadien français déçu par son propre peuple ») ou Mme Michèle Juneau (« c'est le hasard qui a fait que Trudeau soit Québécois. Et il doit être en maudit contre le hasard ! »).

— Lors de ma conférence au récent congrès du Parti québécois, où je n'ai pas vu Jeff d'ailleurs, je n'ai jamais parlé de Pierre Trudeau, ni de mon supposé « dédain » pour lui. En fait, l'objet de ma conférence était de démontrer que si la souveraineté du Québec ne s'est pas réalisée « malgré » Trudeau, son âge et le temps qui passe font qu'elle se fera probablement « sans lui ».

Je comprends que Jeff Simpson soit un peu déçu par un ouvrage qui cite 22 fois LE *DEVOIR* et seulement trois fois le *Globe & Mail*. Mais ce livre est à propos de Trudeau et le Québec.

Et je ne suis, ni « intellectuel ». Ni de Toronto.

Michel Vastel
Ottawa, 30 octobre 1990

Agent de promotion ou agent de domination

JE DÉSIRE exprimer combien j'apprécie la présence de Radio-Canada en Saskatchewan. Le matin et en soirée, la radio et la télévision m'offrent les nouvelles nationales et internationales, des analyses et des opinions diverses sur l'actualité. Les fins de semaine et en soirée, mes enfants suivent une variété d'émissions éducatives et divertissantes à la télévision.

En milieu minoritaire, ces médias de langue française apportent une contribution importante à l'épanouissement linguistique et symbolique de la minorité.

Cependant la présence de Radio-Canada chez nous comporte aussi des aspects négatifs. Ainsi, depuis un certain temps, les bulletins de nouvelles du réseau et du service local de Radio-Canada transmettent directement, sans traduction, les paroles d'intervenants anglophones.

En plus d'être très irritante, cette politique a un impact symbolique négatif des plus importants. Chaque fois que Radio-Canada transmet une entrevue ou une partie d'entrevue en anglais, elle nous dit que la langue du pouvoir au Canada, la langue des décisions importantes, la langue des gens qui « comptent » au Canada, c'est l'anglais. En milieu minoritaire, nous n'avons pas besoin de ce rappel constant.

L'impact négatif sur le subconscient des enfants de la minorité est très fort. Par cette politique Radio-Canada se transforme en agent de domination idéologique anglophone au lieu d'être un agent de promotion du français.

Wilfrid B. Denis
Saskatoon, 22 octobre 1990



LE MONDE

BLOC-NOTES

Les citoyens sont convoqués au parloir

D'UNE année pour les experts en constitution canadienne, qui n'avaient jamais connu de récession véritable depuis plus de deux décennies. Après la Commission sur l'avenir du Québec, des rangs de laquelle on a brutalement exclus en invitant à présenter des mémoires comme le commun, voilà que naît à Ottawa un « Forum des citoyens » qui les traite comme pelés et galeux. Finis les consultations lucratives et les avis savants, annonçait hier le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, c'est au peuple qu'on donnera la parole pour qu'il convienne de son destin.

Symbole éclatant de cette mutation des valeurs, six des douze membres de la nouvelle équipe volante ont fait un bout de carrière, et parfois la totalité, dans le monde des communications et du journalisme. C'est le cas du président lui-même, M. Keith Spicer, duquel le gouvernement fédéral attend un reportage en juin — « un rapport de consultation », a précisé hier le premier ministre — en lieu et place des recommandations habituelles.

Grommelant et geignant, les deux partis d'opposition ont été pris de court par cette formule inusitée, et ont bien dû se rallier tant ils avaient gémi, durant la descente vers le lac Meech, devant le huis clos, les séances secrètes à onze premiers ministres, les tractations de coulisses. À cor et à cris, ils réclamaient la participation des citoyens, ils l'auront.

Et ils devront vivre avec la cacophonie qui va s'ensuivre, une tour de Babel dont n'a aucune chance d'émerger le « consensus » dont toutes les bonnes âmes s'entichent aujourd'hui. S'il est une chose que l'épisode Meech a enseignée, c'est que « l'ouverture du processus », selon ce modèle de parloir universel, mène tout droit à l'anarchie. Dans les mois qui ont précédé l'échec de juin, les listes d'épicerie se sont empilées de comités en commissions qui tenaient des audiences publiques, jusqu'à noyer entièrement les minces possibilités de réconciliation entre le Québec et le Canada. Avec le mandat qu'on vient de donner au « Forum des citoyens » — il va des réclamations des autochtones jusqu'à la discussion de l'économie mixte en passant par la division constitutionnelle des pouvoirs — on multiplie par cent et mille les dévouements qui sont devenus le sport canadien durant les dernières négociations constitutionnelles.

La recette n'est pas entièrement nouvelle. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, au milieu des années soixante, puis la Commission de l'unité canadienne, à la fin des années soixante-dix, ont toutes deux voyagé d'une salle surchauffée à l'autre, à travers le Canada, et recueilli des montagnes de perles et de bêtises populaires. Mais leur mandat ne se limitait pas à prendre le pouls du public, il exigeait un travail de réflexion et de recommandations, avec l'aide d'un appareil de recherche. Ce n'est pas le cas du Forum Spicer, qui doit se contenter de faire la synthèse du multilogue qu'il animera.

S'il est bien mené par son équipe de communicateurs, le multilogue pourrait être utile. Il risque d'obliger les Canadiens à reconnaître enfin leurs profondes divergences quant à leur vision de ce pays. Les commissions antérieures les avaient exposées, chacune à leur façon, mais seuls les événements du lac Meech leur ont donné corps de façon irrefutable. Quand la preuve sera encore mieux faite, il y a aura peut-être ouverture pour des esprits audacieux, capables de penser un arrangement canadien vraiment autre que celui que nous connaissons.

Mais le discours de M. Mulroney et de ses vis-à-vis et adversaires, hier, ne laissait rien présager de tel. Romantique et pompeux, tout ce monde à l'air de vouloir calmer le Canada plutôt que de le corriger en profondeur. Tout se passe maintenant comme si on espérait apaiser la crise par de vastes exercices collectifs de catharsis, que d'aucuns prennent pour des exercices démocratiques. Une fois que les citoyens auront parlé pour parler, dans une confusion qui ne peut engendrer de directions claires, les dirigeants politiques seront plus libres que jamais de bouger comme ils l'entendent. C'est alors seulement que la participation démocratique aura un sens, dans le débat électoral ou référendaire, sur des propositions et des programmes précis. En attendant, on jase pour se défendre.

En ce sens, le Forum Spicer et la Commission Campeau-Bélanger ne risquent pas de se faire grand mal. En étudiant soigneusement leurs horaires respectifs, elles ne se rencontreront pas. La collision verra plus tard.

LISE BISSONNETTE

À PROPOS...

... du défi pédagogique

L'UN des premiers défis lancé au professionnalisme enseignant réside sans doute dans le fait que la majorité des enseignants, à l'enseignement supérieur, ne se sont pas donné, dans leur formation initiale, de compétence didactique et pédagogique. C'est en effet essentiellement sur la base de leur compétence disciplinaire qu'ils ont été engagés. Or, l'activité pédagogique est elle aussi une pratique professionnelle qui comporte ses exigences. On voit, par là, à quel point est importante une gestion pédagogique du personnel enseignant, dont l'un des axes majeurs devrait être la perfectionnement en cours d'emploi.

Un autre défi [...] : le grand nombre d'étudiants dont l'enseignant a la charge. La taille des cours-groupes constitue certainement un obstacle majeur à une pratique pédagogique professionnelle, axée sur la réalisation de la mission de formation propre à l'enseignement supérieur et sur un enracinement dans les besoins de la conjoncture.

Un troisième défi a trait à la variété des populations étudiantes. Précisément, de plus en plus, on parle des populations étudiantes plutôt que de la population étu-

diante. [...] De toute évidence, il y a là un défi pour les professionnels de la pédagogie, défi lancé aussi bien à chacun dans sa pratique éducative personnelle qu'au groupe dans son intervention collective.

Un quatrième défi concerne le vieillissement du corps professoral. [...] Mais cette question est capitale, à l'enseignement supérieur. Le corps enseignant vieillit et n'assure que très peu sa relève. Non pas que le vieillissement n'ait que des inconvénients. Il est une garantie de maturité, d'expérience et de compétences affermisses dans la discipline et l'activité pédagogique. Mais l'un de ses effets évidents, c'est l'absence d'une relève à qui transmettre l'expertise acquise dans la pratique pédagogique. Et ce peut être aussi la tendance naturelle à se maintenir dans les structures existantes et à refuser finalement l'aventure de la pédagogie et de la recherche.

SOURCE : La pédagogie, un défi majeur de l'enseignement supérieur, *AVIS du Conseil supérieur de l'éducation, Québec, quatrième trimestre 1990.*